

# **Évaluation du Processus de Paiement ARC 2020 en Côte d'Ivoire**

**Rapport Final**

**Avril 2021**

**Equipe d'évaluation : Loïc Couasnon, Anna Bailly Traoré, Lydie Loukou,  
Henri Leturque**

**Superviseurs de l'évaluation: Aboubacar Diaby, Senior Monitoring &  
Evaluation Officer at ARC**

**Abdou Karim Dieye, Monitoring & Evaluation Consultant**

## Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	<b>ii</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
1.1 Contexte général de la Cote d'Ivoire.....	5
1.2 Calendrier d'engagement ARC .....	7
1.3 ARC en Côte d'Ivoire .....	8
1.4 Objectifs et méthodologie de l'évaluation des processus.....	10
<b>2. Plan Définitif de Mise en Œuvre : interventions et résultats planifiés.....</b>	<b>11</b>
2.1 Évaluation de la sécurité alimentaire et bulletins ARV .....	12
2.2 Ciblage des bénéficiaires .....	12
2.3 Description de l'intervention et budget.....	14
2.4 Résultats attendus .....	15
<b>3. Plan Définitif de Mise en Œuvre : activités réalisées.....</b>	<b>16</b>
3.1 Ciblage effectif .....	17
3.2 Ciblage par genre .....	20
3.3 Transfert monétaire distribué .....	22
3.4 Dépenses prévues versus dépenses réelles .....	23
3.5 Suivi et évaluation du PDMO .....	24
3.6 Principales conclusions sur l'exécution du PDMO .....	25
<b>4. Procédures opérationnelles normalisées (PON) : niveaux de conformité</b>	<b>26</b>
4.1 Évaluation des PON : Principales constatations.....	26
4.2 Evaluation des PON : Matrice d'analyse .....	27
<b>5. Efficacité et efficience .....</b>	<b>34</b>
5.1 Coût-efficacité de l'exécution .....	34
5.2 Mesures prises dans les temps et capacités d'adaptation .....	35
5.3 Résultats obtenus .....	35
5.4 Perception des bénéficiaires et parcours utilisateur .....	39
<b>6. Coordination des interventions d'urgence.....</b>	<b>40</b>
<b>7. Leçons pour les audits futurs .....</b>	<b>41</b>
<b>8. Recommandations .....</b>	<b>41</b>
8.1 Principaux enseignements .....	41
8.2 Recommandations sur le design du projet : .....	42

8.3	Recommandations sur la mise en œuvre .....	42
8.4	Recommandations sur le suivi évaluation .....	43
<b>9.</b>	<b>ANNEXE .....</b>	<b>44</b>
9.1	Outils de collecte de données – Qualitatives Focus Groupes (Guide de focus groups) .....	44
9.2	Outils de collecte de données – Qualitatives Informateurs clés (Guide d’entretien semi-structuré) .....	45
9.3	Outil de collecte de données – Quantitatives .....	47
9.4	Echantillonnage .....	53
9.5	Détails de la collecte de données .....	55
9.6	Composition des GTT en CIV .....	56

### Liste des tableaux

<i>Tableau 1: Méthodologie de l'étude</i> .....	10
<i>Tableau 2 : Calendrier de mise en œuvre du transfert monétaire</i> .....	11
<i>Tableau 3: Population touché par la sécheresse 2019 selon ARV</i> .....	12
<i>Tableau 4: Calendrier de mise en œuvre du transfert monétaire versus activités réalisées</i> .....	16
<i>Tableau 5: Processus d'enregistrement</i> .....	20
<i>Tableau 6 : Caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires selon le sexe</i> .....	21
<i>Tableau 7: Montants reçus par les bénéficiaires enquêtés (315)</i> .....	23
<i>Tableau 8: Budget PDMO</i> .....	23
<i>Tableau 9 : détails des coûts relatifs au ciblage</i> .....	24

### Liste des figures

<i>Figure 1 Domaines d'intervention de l'ARC</i> .....	8
<i>Figure 2 : Programme de gouvernance et systèmes opérationnels d'ARC</i> .....	9
<i>Figure 3: Pluviométrie sur le Bondoukou</i> .....	12
<i>Figure 4: Carte, population visée par le paiement ARC</i> .....	14
<i>Figure 5: Mois de notification de l'éligibilité des bénéficiaires</i> .....	19
<i>Figure 6: Régression du TCTR vis-à-vis des budgets pour les programmes menés par les agences des nations unies et les ONG</i> .....	34
<i>Figure 7 : Frais de transports moyen par région en FCFA</i> .....	35
<i>Figure 8: Utilisation des fonds par les bénéficiaires</i> .....	38
<i>Figure 9: Taux de satisfaction en % du parcours utilisateur</i> .....	39

## Liste des Acronymes

ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANDE	Agence Nationale De l'Environnement
ARC	African Risk Capacity
ARV	Africa RiskView
CCE	Comité de Coordination Elargi
CGIC	Centre de Gestion Interministériel de Crise
CH	Cadre Harmonisé
GTT	Groupe de Travail Technique
IRAM	L'Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONPC	Office National de la Protection Civile
OSCS	Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDMO	Plan De Mise en Œuvre
PMT	Proxy Mean Test
POS	Procédures Standards d'Opérations
SAP	Système d'Alerte Précoce
SODEXAM	Société de Développement et d'Exploitation Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique

## Introduction

1. Le présent document constitue le rapport d'évaluation final du processus de paiement African Risk Capacity (ARC) mis en place en 2020 en Côte d'Ivoire. Cette évaluation est commanditée par la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, African Risk Capacity (ARC), une agence spécialisée de l'Union africaine. La contractualisation du bureau d'étude (IRAM) est appuyée par le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Le principal objectif de l'évaluation est de générer des enseignements sur le processus d'opérationnalisation de la planification d'urgence et de mise en œuvre des paiements. Plus précisément, l'évaluation de processus vise à déterminer si les plans d'urgence ont été mis en œuvre tels qu'ils avaient été prévus initialement. Elle se concentre ainsi sur les opérations, la mise en œuvre et la livraison du Plan Définitif de Mise en Œuvre (PDMO) final approuvé. En outre, l'évaluation fournira un aperçu de la portée du programme, de la qualité de sa mise en œuvre et de la satisfaction des bénéficiaires.

### 1.1 Contexte général de la Côte d'Ivoire

#### Pauvreté et vulnérabilité aux crises alimentaire et nutritionnelle

2. La Côte d'Ivoire est un pays côtier d'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 322 463 km<sup>2</sup> (MPD, 2019), dont 53% sont à usage agricole. Le pays a une population estimée à 25,5 millions d'habitants en 2020, dont environ 48,2% de femmes et 51,8% d'hommes<sup>1</sup>. Cette population est majoritairement jeune (avec les moins de 15 ans représentant 41,5% de la population et 77,3% de personnes ayant au plus 35 ans). La population de la Côte d'Ivoire est majoritairement urbaine (50,3%) et concentrée en zone forestière (75,5%). Abidjan, capitale économique, comprend près de 40% de la population urbaine et 20% de la population du pays.
3. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la prévalence de la sous-alimentation dans le pays se situait à 19,9% sur la période 2017-2019<sup>2</sup>. La Côte d'Ivoire a néanmoins « réussi à réduire son indice de la faim de plus de 20% (de 31,4% en 2000 à 25,7% en 2016) mais demeure dans une situation précaire selon l'échelle de sévérité qui fixe la limite maximale à 19,9 »<sup>3</sup>. En 2018, l'insécurité alimentaire touchait 10,9% de la population en 2018, dont 0,1% souffraient d'insécurité alimentaire grave<sup>4</sup>. Le IFFOU (18%) et le Hambol (12%) figuraient parmi les régions ayant une prévalence de l'insécurité alimentaire au-dessus de la moyenne en 2018. L'alimentation des ménages en situation d'insécurité alimentaire, notamment dans le Sud, du Nord, le Nord-Ouest et l'Ouest du pays était composée essentiellement de céréales, de tubercules, de feuilles, de légumes et d'huile. Les protéines animales intervenaient de façon irrégulière (1 jour sur 7 en moyenne) dans la consommation des ménages en insécurité alimentaire

---

<sup>1</sup> Institut national de la Statistique de Côte D'Ivoire, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)*, 2014.

<sup>2</sup> <http://www.fao.org/faostat/fr/#country/107>, consulté le 6 janvier 2021

<sup>3</sup> Programme alimentaire mondial, *Examen stratégique national « Faim Zéro » Côte d'Ivoire*, 2018. Cité dans Bailly Traoré, 2020.

<sup>4</sup> Rapport de Suivi de la Saison Agricole et de la Vulnérabilité Alimentaire, 2018

du Nord et du Sud<sup>5</sup>. Globalement dans le pays, l'insécurité alimentaire « *est essentiellement liée à des problèmes d'accès et/ou d'utilisation des aliments* »<sup>6</sup>. Du fait d'une relation structurelle les liant, la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire augmente avec le niveau de pauvreté du ménage<sup>7</sup>.

#### Agriculture vivrière et élevage

4. Sur la période 2011-2017, le pays a enregistré une production vivrière moyenne de 15,5 millions de tonnes<sup>8</sup>. Sur la période, cette production qui contribue à environ 46% au PIB du secteur agricole ivoirien a été dominée par l'igname (43%), le manioc (24%), le riz paddy (12%), la banane plantain (11%) et le maïs (6%). Si les besoins intérieurs pour l'alimentation humaine sont couverts en igname, manioc, banane plantain et maïs, le pays reste encore très dépendant de l'extérieur pour certains produits tels que le riz, le blé, les oignons et la pomme de terre<sup>9</sup>. De plus, le sous-secteur vivrier connaît des difficultés de commercialisation et de conservation, engendrant des pertes post-récolte relativement importantes, de l'ordre de 10 à 40% selon les cultures. Cette agriculture vivrière essentiellement pluviale subit aussi fortement l'impact des changements climatiques.

#### Genre

5. Les inégalités entre les sexes persistent en Côte d'Ivoire, en dépit d'un engagement politique de haut niveau enregistré en faveur de la promotion de l'égalité hommes-femmes. Le dispositif législatif et réglementaire du pays reste encore largement formel, en raison notamment de la concurrence entre le droit étatique et les normes coutumières et religieuses<sup>10</sup>.
6. Dans le secteur agricole, les femmes constituent les principales productrices de l'agriculture de subsistance, responsables de 60 à 80% de la production totale. Toutefois, elles ont un accès plus difficile au foncier et sont généralement confinées sur des terres moins fertiles et moins irriguées, résultant en de faibles taux de production et de faibles revenus. En 2016, le différentiel de productivité avec les hommes se situait à 34% pour les cultures vivrières, et à 17% pour les cultures d'exportation. En 2017, seulement 8% des femmes agricultrices détenaient un titre foncier ou une attestation de vente, contre 22% d'hommes<sup>11</sup>.

#### Des catastrophes naturelles et crises récurrentes aux origines multifactorielles

7. Les catastrophes naturelles les plus récurrentes en Côte d'Ivoire sont les inondations et les glissements de terrain. Elles se produisent lors des saisons pluvieuses dans les centres urbains, comme Abidjan, où l'urbanisation n'est pas maîtrisée<sup>12</sup>. Le pays connaît également des feux de brousse, favorisés par des

---

<sup>5</sup> Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Rapport de Suivi de la Saison Agricole et de la Vulnérabilité Alimentaire, 2016.

<sup>6</sup> Rapport de Suivi de la Saison Agricole et de la Vulnérabilité Alimentaire, 2018

<sup>7</sup> Rapport de Suivi de la Saison Agricole et de la Vulnérabilité Alimentaire, 2018, page. xi

<sup>8</sup> MINADER/DGPSP, 2018.

<sup>9</sup> Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de la République Française, *Les politiques agricoles à travers le monde : quelques exemples*, 2015.

<sup>10</sup> Banque Afrique de Développement, 2013, *Profil genre de la Côte d'Ivoire, données socioculturelles*, 2013. Cité dans Bailly Traoré, 2018.

<sup>11</sup> Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), 2018. Données de routines

<sup>12</sup> Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MESUDD), 2015.

conditions de sécheresse et causant des pertes autant humaines que matérielles, affectant notamment les moyens de subsistance

8. La déforestation avancée du pays et les catastrophes naturelles enregistrées perturbent l'activité agricole et peuvent engendrer des pertes de production voire de productivité, susceptibles d'affecter la disponibilité de denrées alimentaires. L'épisode de sécheresse de 2019 qui a sévi dans de nombreuses régions du pays en constitue une illustration éloquent. Selon les données du logiciel AfricaRisk View (ARV)<sup>13</sup>, la pluviométrie lors de la campagne agricole de 2019 dans les régions du Hambol, du Gbêkê, de la Marahoué, du Iffou, du Gontougou, du Béliér et du N'Zi, s'est avérée déficitaire en comparaison à la moyenne des cinq années précédentes. Les données provenant des stations de la Société d'exploitation et de développement aéroportuaire, aéronautique et météorologique (SODEXAM), présentant un gap estimé de 59,3% à Bondoukou, 16,5% à Dimbokro et 9,5% à Yamoussoukro, corroborent ce déficit pluviométrique observé par le logiciel ARV.
9. Le déficit pluviométrique constaté dans ces régions, se distinguant par une forte irrégularité des pluies pendant la période de juin et juillet 2019, a affecté 406 668 personnes selon le logiciel ARV. Il convient également de noter que le Gbêkê, le Hambol et la Marahoué ont été les régions les plus durement affectées par le déficit pluviométrique au cours de la période. Selon le rapport SAVA<sup>14</sup> 2018, la prévalence de l'insécurité alimentaire est plus élevée chez les ménages dirigés par des femmes (15%) comparativement à ceux dirigés par des hommes (10,2%). Dans quelques-unes des régions ciblées par le projet ARC, la situation de prévalence de l'insécurité alimentaire selon le sexe du chef de ménage se présentait en 2018 de la manière suivante : Gbêkê (10,4% pour les hommes et 19,9% pour les femmes) ; Hambol (11,8% chez les hommes et 13,9% chez les femmes) ; Iffou (18,6% chez les hommes et 15,9% chez les femmes).

## **1.2 Calendrier d'engagement ARC**

10. La Côte d'Ivoire a signé le traité de création d'ARC en février 2013 en tant que pays membre.
11. En 2016, le pays a parachevé le processus d'adhésion à l'ARC par la signature du protocole d'accord et la ratification du Traité. Cela a permis, à partir de 2018, le lancement des activités de renforcement des capacités de techniciens ivoiriens pour la personnalisation et la définition du profil de risque sécheresse et inondation du pays.
16. En 2019, la Côte d'Ivoire a ratifié le Traité portant création de l'Institution de la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques ou African Risk Capacity (ARC). Le pays a souscrit à deux polices d'assurance, l'une couvrant le Centre du pays (sur une saison agricole s'étendant du 11 mars au 11 octobre 2019), et l'autre le Nord du pays (sur une saison agricole s'étendant du 1er mai au 21 novembre 2019). Cette souscription est intervenue à la suite de la réception par la Côte d'Ivoire de son certificat de bonne pratique après qu'elle ait complété les activités de définition du

---

<sup>13</sup> Logiciel utilisé par ARC pour suivre l'impact de la pluviométrie sur la vulnérabilité des ménages

<sup>14</sup> Suivi de la Saison Agricole et de la Vulnérabilité Alimentaire, 2018

profil de risque, de modélisation du logiciel ARV et d'élaboration d'un plan opérationnel.

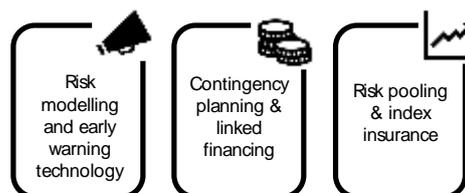
12. Dès le mois de juillet 2019, le logiciel Africa Risk View permettant le suivi de la saison agricole a révélé des déficits pluviométriques significatifs au centre du pays, entraînant ainsi, avant la fin de la saison agricole, la confirmation d'un décaissement minimum garanti pour la Côte d'Ivoire pour un montant de 738.835 USD.

### 1.3 ARC en Côte d'Ivoire

17. L'African Risk Capacity (ARC) a été créée en novembre 2012 en tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine. S'appuyant sur une collaboration avec différents bailleurs de fonds<sup>15</sup> et différents modes de financement, en particulier un mécanisme d'assurance, l'ARC a pour objectif d'aider les gouvernements africains à améliorer leurs capacités en matière de planification, de préparation et de réponse aux événements météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles, telles que sécheresses, inondations et cyclones. Via les versements d'assurance qu'elle permet, l'ARC a ainsi pour but de constituer une source de financement rapide et prévisible en cas de catastrophe naturelle. Pour atteindre ses objectifs, l'institution est composée de deux entités : la Mutuelle panafricaine de gestion des risques et l'ARC Insurance Company Limited.
18. La Côte d'Ivoire est membre de l'Institution de l'ARC depuis 2013 et a signé en 2016 un protocole d'accord (MOU) permettant le lancement des activités de renforcement des capacités qui intègre les quatre étapes suivantes :
  - Revue, adaptation et validation du logiciel Africa Risk Review
  - Accord sur les paramètres du transfert de risque
  - Développement d'un plan opérationnel avec l'assistance du secrétariat ARC
  - Identification des besoins en termes de renforcement des capacités

19. L'analyse du risque est basée sur le logiciel Africa RiskView, « moteur » technique de l'ARC. Son principal indicateur est l'indice de satisfaction des besoins en eau (WRSI) utilisant des données satellitaires. Les autres paramètres de fonctionnement de ce logiciel ont été définis par les experts nationaux sur la base des données d'enquête et des données historiques d'observation de la campagne agricole. Ils permettent d'évaluer les coûts d'une intervention en réponse à la sécheresse, qui peuvent ensuite déclencher le paiement d'une indemnité d'assurance.

Figure 1 Domaines d'intervention de l'ARC



20. Afin de veiller à la bonne mise en œuvre du plan d'urgence un Groupe de Travail Technique (GTT) interministériel et pluridisciplinaire a été mis en place par arrêté<sup>16</sup> le 05 décembre 2016. Ce GTT est composé de trois sous-groupes de travail d'experts<sup>17</sup> travaillant sur trois axes différents : la personnalisation et validation du

<sup>15</sup> PAM, KfW, USAID, AFD, etc.

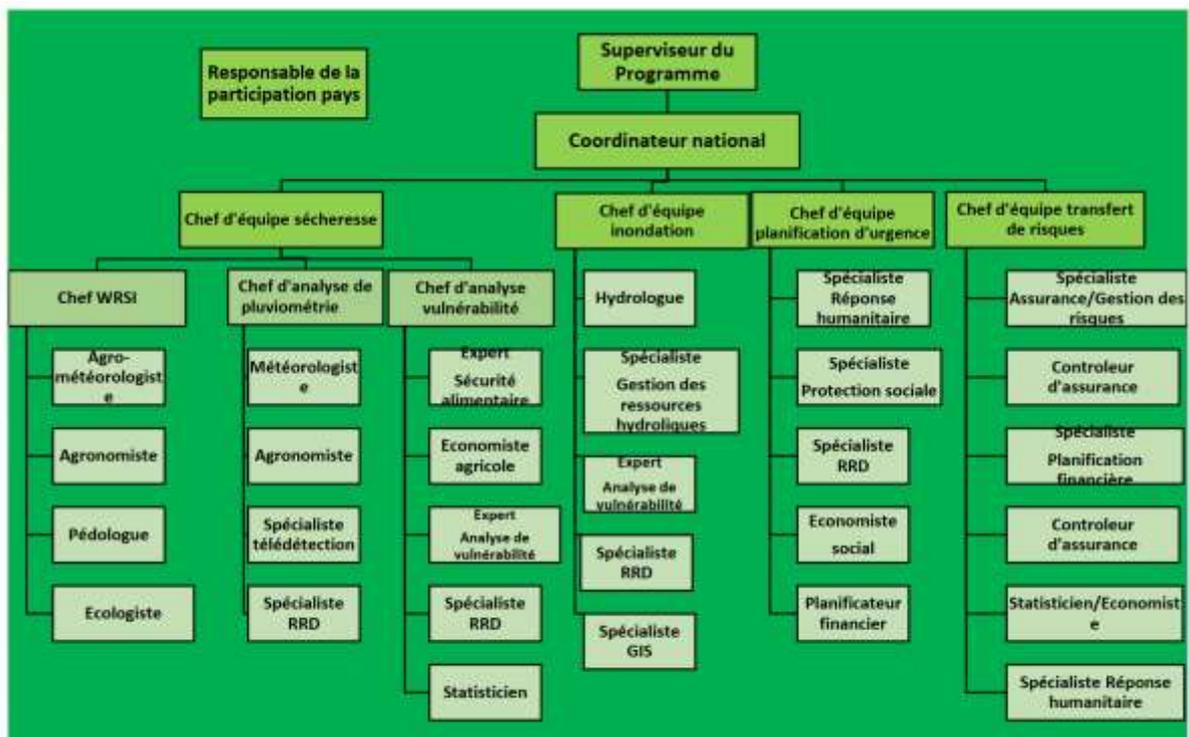
<sup>16</sup> 448/MPMEF/DGTCP/DA-DEMO

<sup>17</sup> Le GTT est composé des entités suivantes : Primature (PF NRRC), Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Agriculture, Agence National pour le Développement Rural, Ministère de

logiciel ARV, l'élaboration du plan opérationnel et enfin la définition des paramètres du transfert de risque.

21. Le sous-groupe travaillant sur la personnalisation a la charge d'évaluer et de convenir des besoins de données nécessaires au paramétrage du modèle. Des analyses de risques sont ensuite élaborées avec différents scénarios et comparées aux données météorologiques de terrain. Le modèle est ensuite calibré sur des données issues des 20 dernières années et un rapport de personnalisation est soumis à la validation de l'ARC. Ce rapport intègre le choix d'une culture de référence pour suivre la pluviométrie et évaluer son impact sur les cultures. Dans le cas de la Côte d'Ivoire cette culture de référence est le maïs.
22. Le sous-groupe de la planification d'urgence est en charge de rédiger le plan d'urgence qui devra ensuite être validé par le conseil d'administration de l'ARC. Dans le cas d'un paiement, ce groupe a aussi la charge de mener l'élaboration du Plan Définitif de Mise en Œuvre (PDMO) et de soutenir le contrôle et l'évaluation de ce dernier.
23. Le sous-groupe transfert de risque est amené à travailler sur la budgétisation et les outils de financement de risque de catastrophe. Ce groupe a la charge de définir les paramètres de transfert de risque pour chaque contrat d'assurance en collaboration avec ARC, c'est-à-dire le niveau de couverture du risque ainsi que le montant de la franchise.
24. La structure globale du GTT tel que présenté dans les termes de références relatifs au GTT est présentée dans la *Figure 2*. La composition détaillée des différents groupes est disponible en annexe 9.6

*Figure 2 : Programme de gouvernance et systèmes opérationnels d'ARC*



l'Intérieur, Ministère du Plan, Ministère de l'Environnement, SODEXAM, Ministère des Affaires Étrangères, Ministère de la Solidarité

#### 1.4 Objectifs et méthodologie de l'évaluation des processus

25. La présente évaluation sollicitée par l'ARC possède un double objectif de redevabilité et d'apprentissage. Elle vise en particulier à déterminer si le plan d'urgence, élaboré par le gouvernement ivoirien et financé par l'ARC, a été exécuté dans les termes de processus et de gestion prévus initialement, et se focalise pour ce faire sur l'opérationnalisation du Plan définitif de mise en œuvre (PDMO) approuvé par le pays. De façon globale, cette évaluation s'efforcera ainsi de proposer un aperçu de l'atteinte des résultats par le Plan, de la qualité de sa mise en œuvre et de la satisfaction des bénéficiaires.
26. Le principal objectif de l'évaluation est de générer des enseignements sur le processus d'opérationnalisation, la planification d'urgence et de mise en œuvre des paiements auprès des bénéficiaires. L'efficacité et l'efficience du versement aux bénéficiaires seront également discutés afin de guider la mise en œuvre de possibles futurs paiements.
27. L'évaluation du processus du plan de mise en œuvre final (PDMO) couvre les domaines suivants, tels qu'explicités dans les termes de références :
- Procédures opérationnelles standard (POS) de l'ARC et du PDMO en Côte d'Ivoire ;
  - Interventions réalisées avec le soutien du paiement de l'ARC au regard des interventions initialement décrites dans le PDMO ;
  - Efficacité et efficience des interventions du PDMO ;
  - Perceptions des bénéficiaires autour de la prestation et des résultats du programme ;
  - Intégration et sensibilité au genre des activités menées.
28. Dans le cas d'une opération intervenant après une sécheresse, l'une des spécificités de l'ARC est que les fonds peuvent être fournis précocement, souvent avant que d'autres fonds ne soient disponibles. Ce mécanisme facilite la réduction du temps nécessaire à la mise en œuvre des interventions auprès des populations vulnérables, visant à protéger leurs moyens de subsistance et de prévenir les éventuelles stratégies négatives de survie, telles que la vente d'actifs agricoles ou la privation de repas. L'évaluation s'intéressera donc plus particulièrement au déroulement desdites activités et à l'identification des écarts éventuels dans les délais d'exécution des procédures standard d'opération.

#### Méthodologie et collecte de données

29. Les différentes phases de collecte de données sont présentées dans le *Tableau 1*. Les outils utilisés pour la collecte de données sont disponibles en annexe 9.1 9.2 et 9.3 ainsi que le détail de la stratégie d'échantillonnage en annexe **Error! Reference source not found.**

*Tableau 1: Méthodologie de l'étude*

Phase de démarrage	Rapport de démarrage	Revue documentaire
	Développement de la matrice d'évaluation et des outils de collecte de données	Revue structurée de 35 documents sur

		le programme ARC en Côte d'Ivoire
<b>Collecte de données</b>	<b>Informateurs-clés</b>	<b>Bénéficiaires du programme</b>
	13 informateurs-clés en Côte d'Ivoire 3 informateurs-clés de l'ARC	315 bénéficiaires enquêtés de façon aléatoire 32 focus groupes organisés
	<b>Total de 315 enquêtes, 32 focus groupes et 16 entretiens avec des informateurs-clés</b>	
<b>Rapport final</b>	Codage des données primaires et secondaires selon les questions d'évaluation et l'analyse du programme	Première version : 05/04/2021 Version finale : 27/04/2021

### Limites de l'étude

30. La méthodologie robuste d'échantillonnage ainsi que le faible nombre de personnes absentes (inférieur à 17% voir annexe 9.5) lors de l'enquête permet d'avoir des résultats robustes et représentatifs. Il est, cependant, important de mentionner que deux régions ont été exclues (la région du Gbéké et celle du Gontougo) de l'échantillon afin de respecter les contraintes budgétaires. Il n'est donc pas possible d'avoir une idée précise du processus de paiement et de la satisfaction des bénéficiaires dans ces deux régions.
31. L'équipe d'évaluation a intégré une mesure de la pauvreté en utilisant le questionnaire du [Poverty Probability Index](#) dans l'enquête. Cependant, ne possédant pas la formule du PMT utilisée malgré des demandes répétées, le présent rapport n'est pas en mesure de comparer les niveaux de vulnérabilité observés.
32. Dans le souci de maintenir des enquêtes à une durée relativement courte, les mesures de revenu des ménages pour les saisons agricoles se sont faites de manière très agrégée et peuvent ainsi comporter un biais significatif.

## 2. Plan Définitif de Mise en Œuvre : interventions et résultats planifiés

Tableau 2 : Calendrier de mise en œuvre du transfert monétaire

Étape	2019					2020												
	A o	S e	O c	N o	D e	J a	F e	M a	A v	M a	J u	J i	A u	S e	O c	N o	D e	
1. Identification des conditions de sécheresse (évaluations en cours)																		
2. Confirmation/ déclaration d'une sécheresse																		
3. Évaluation des besoins réalisée pour valider/confirmer les districts affectés																		
4. Plan de réponse adopté																		
5. Versement de l'ARC annoncé																		



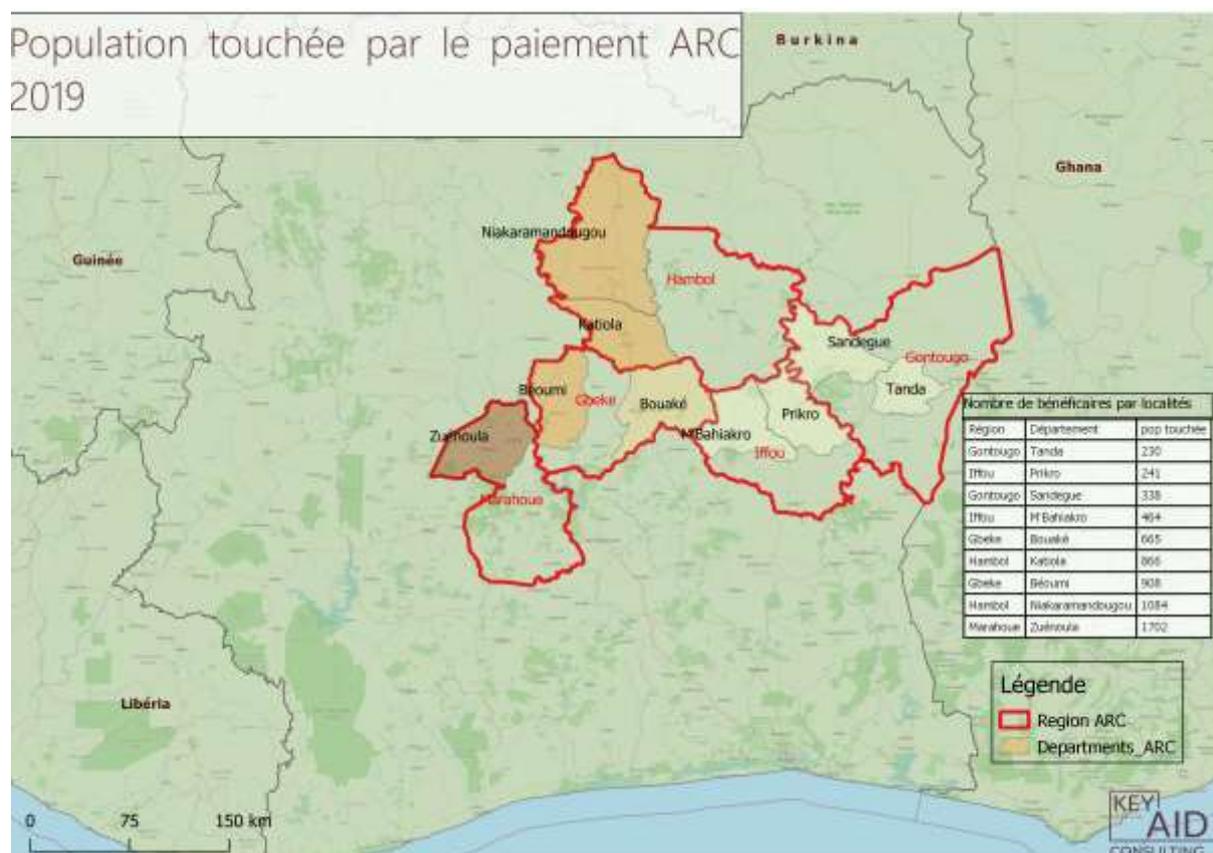
Régions	Départements	Population totale touchée	% (total population touchée)
<b>1 Non intégrés à l'ARC</b>			
BELIER	DIDIEVI	3 664	1%
GBEKE	BOTRO	5 970	1%
GBEKE	SAKASSOU	4 249	1%
GONTOUGO	KOUN-FAO	7 889	2%
IFFOU	DAOUKRO	5 427	1%
N'ZI	ARRAH	660	0%
N'ZI	BOCANDA	967	0%
N'ZI	BONGOUANOU	378	0%
<b>Total</b>			<b>7%</b>
<b>2. Intégrés à l'ARC</b>			
GBEKE	BEOUMI	52 746	13%
GBEKE	BOUAKE	38 637	10%
GONTOUGO	SANDEGUE	19 620	5%
GONTOUGO	TANDA	13 349	3%
HAMBOL	KATIOLA	50 308	12%
HAMBOL	NIAKARAMANDOUGOU	62 973	15%
IFFOU	M'BAHIAKRO	26 970	7%
IFFOU	PRIKRO	13 991	3%
MARAHOUÉ	ZUENOULA	98 870	24%
<b>Total</b>			<b>93%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>406 668</b>	

36. Le logiciel ARC a fait état d'un impact précoce du déficit pluviométrique sur une population totale de 406 668 personnes. Ces dernières étaient essentiellement réparties dans sept régions du Centre Est de la Côte d'Ivoire (Bélier, du Gbêkê, du Gontougo, du Hambol, du Iffou, de la Marahoué, du N'zi), dont trois régions estimées comme étant plus touchées au regard de la forte prévalence d'insécurité alimentaire observée (Gbêkê, Hambol et Marahoué). Parmi ces sept régions, cinq ayant un pourcentage de population impactée supérieur à 1% ont été sélectionnées (Tableau 3). Au total, les départements sélectionnés pour recevoir le programme ARC ont représenté 93 % de la population identifiée comme impactée par le déficit pluviométrique.

37. La carte ci-dessous (*Figure 4*) présente les cinq régions et neuf départements ayant constitué les cibles du programme ARC. Pour chaque département, 2% du total de la population touchée a reçu un paiement, ce qui correspond à la couverture risque de l'assurance selon les paramètres définis par le GTT. Les deux départements ayant totalisés le plus grand nombre de bénéficiaires sont ceux du Zénouela et du Niakaramandougou, qui regroupent à eux seuls 40% des populations touchées. Au total, 6 498 ménages ont été sélectionnés pour recevoir le paiement ARC. Comme indiqué dans le PDMO, le ménage constitue l'unité bénéficiaire du programme ARC. Au nombre des critères ayant guidés la sélection des ménages figurent deux en lien avec l'intersectionnalité, notamment « *les ménages dirigés par une veuve ou une personne âgée pauvre* » et « *les ménages dirigés par une personne vivant avec un handicap ou une maladie chronique* ». Selon la quasi-majorité des

informateurs/trices clefs interviewé-e-s, « les femmes cheffes de ménages ont été prioritaires » dans la sélection des bénéficiaires.

Figure 4: Carte, population visée par le paiement ARC



38. La sélection finale des bénéficiaires s'est effectuée ensuite en deux étapes. Premièrement une liste des villages plus affectés par la sécheresse a été dressée par l'ANADER puis, dans un second temps et grâce à l'utilisation des données du registre social, une liste des ménages les plus vulnérables a été générée. La mesure de la vulnérabilité reposait sur un Proxy Mean Test (PMT) qui est aussi utilisé par un projet dans les mêmes zones se nommant Programme Filets Sociaux Productifs (PFSP)<sup>18</sup>.

39. Du fait de la disponibilité de données existantes sur la vulnérabilité, le PDMO, en lien avec le plan opérationnel de la Côte d'Ivoire, a privilégié l'option d'effectuer une assistance alimentaire par transfert monétaire plutôt que par don en vivres. La seconde option du plan opérationnel de distribution d'intrants agricoles et de semences n'a pas été retenue.

### 2.3 Description de l'intervention et budget

#### Données générales sur l'activité

<sup>18</sup> Programme initié par la Banque Mondiale avec le gouvernement de Côte d'Ivoire versant une allocation de 36 000 FCFA par trimestre aux ménages vulnérables pendant 3 ans.

<b>Description de l'activité</b>	Transferts monétaires par l'entremise d'un opérateur de téléphonie mobile d'un montant de 50 000 FCFA par ménage affecté.		
<b>Approbation</b>	Du Plan de Mise en Œuvre, novembre 2019		
<b>Paiement prime ARC</b>	738 540 US dollar en septembre 2019		
<b>Répartition du budget</b>	<b>Description</b>	<b>PROPORTION</b>	<b>COÛT en USD</b>
	Assistance alimentaire (cash transfer)	80%	590,832
	Charges liées à la mise en œuvre du programme :	20%	147,708
	- Ciblage	59%	87,433
	- Commission de l'opérateur orange (1% frais de transfert)	4%	5,908
	- Coûts liés aux retraits	9%	12,996
	- Suivi Évaluation	25%	36,939
	- Frais administratifs	3%	4,431
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>738,540</b>	
<b>Durée réelle de mise en œuvre :</b>	Janvier 2020 à novembre 2020		
<b>Champ géographique</b>	<b>Régions</b>	<b>Départements</b>	
	GBEKE	BEOUMI	
		BOUAKE	
	GONTOUGO	SANDEGUE	
		TANDA	
	HAMBOL	NIAKARAMANDOUGU	
		U KATIOLA	
IFFOU	M'BAHIAKRO		
	PRIKRO		
MARAHOUÉ	ZUENOULA		
<b>Nombre prévu de bénéficiaires</b>	Total : 6498 ménages		

## 2.4 Résultats attendus

Résultats attendus et indicateurs		
Résultat	Description du résultat attendu	Indicateurs
<b>Résultat 1</b>	Les bénéficiaires ont été bien ciblés	Taux d'erreurs d'inclusion réduit Taux d'erreurs d'exclusion réduit

<b>Résultat 2</b>	Les bénéficiaires ciblés ont reçu leur quota de transfert monétaire	Nombre de bénéficiaires ayant reçu un transfert monétaire si possible désagrégé par genre, âge ; Montant du transfert par ménage
<b>Résultat 3</b>	Amélioration du délai de mise en œuvre de l'aide aux ménages ciblés	Premier « contact » avec les bénéficiaires ciblés dans un intervalle de 120 jours suivant la réception du versement de l'ARC
<b>Résultat 4</b>	Amélioration du délai de mise en œuvre des activités ARC	Achèvement de l'activité dans un délai de 180 jours
<b>Parties prenantes</b>		
<b>Gouvernement</b>	Niveau central : Ministère de l'Economie et des Finances / Banque du Trésor Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté Ministère de l'Intérieur : ONPC Primature/Plateforme Nationale des Risques de Catastrophe Niveau local : Ministère de L'Agriculture : Direction de la Planification, de la Programmation et du Financement (DPPF)/ ANADER	
<b>Partenaire financier</b>	Orange Money Côte d'Ivoire (OMCI)	

### 3. Plan Définitif de Mise en Œuvre : activités réalisées

Tableau 4: Calendrier de mise en œuvre du transfert monétaire versus activités réalisées

Étape	2019					2020												
	A o	S e	O c	N o	D e	Ja	F e	M a	A v	M a	J u	Ji	A u	S e	O c	N o	D e	
1. Identification des conditions de sécheresse (évaluations en cours)	x																	
2. Confirmation/ déclaration d'une sécheresse	x																	
3. Évaluation des besoins réalisée pour valider/confirmer les districts affectés		x																
4. Plan de réponse adopté			x															
5. Versement de l'ARC annoncé				x														
6. Ciblage des ménages pour l'intervention (effectif)						X	x	x	x	x	x							
8. Transfert monétaire aux bénéficiaires																x		
10. Suivi											x	x	x	x	x	x	x	x

Période planifiée dans le PDMO	
Date réelle de mise en place : à temps	X
Date réelle de mise en place : retard	X

### 3.1 Ciblage effectif

40. La phase de ciblage était initialement prévue entre les mois de janvier et février 2020 selon le PDMO. Certaines de ces étapes ont pris un retard significatif, allongeant la phase de ciblage jusqu'à juin 2020.
41. Le ciblage s'est organisé autour de quatre grandes étapes : la priorisation des communes et villages sur la base de critères convenus ; le ciblage des ménages grâce au registre social ; la mise en place de comités locaux pour le ciblage communautaire ; et l'enregistrement des bénéficiaires. Cette dernière étape d'enregistrement a subi des retards significatifs du fait d'une part de la pandémie de la COVID-19 qui a engendré le confinement du Grand Abidjan, la fermeture des frontières internes de mars à mai 2020 avec interdiction des déplacements et des rassemblements, et d'autre part du calendrier électoral. Initialement prévu pour janvier et février 2020, cet enregistrement a finalement eu lieu entre janvier et juin 2020, avec un retard plus significatif pour les régions du Hambol et de la Marahoue selon l'enquête indépendante. Une note interne à l'intention du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique atteste de la fin des activités d'enregistrement le 19 juin 2020.
42. Une première mission d'information et de sensibilisation a bien été organisée par le coordinateur du programme ARC et son équipe dans les neuf départements du programme, comme initialement prévu dans le PDMO<sup>19</sup>. Selon le rapport d'activité, cette mission a permis d'expliquer le projet ainsi que ses modalités à 504 personnes. La liste des participants inclut les préfets, les sous-préfets, les Directions régionales de l'actions sociale, les chefs de zones de l'ANADER, les chefs et notables, les représentants des jeunes et les travailleurs sociaux.

#### **Priorisation de villages et communes sur la base de critères convenus**

43. Le logiciel ARV présente l'effectif des populations sinistrées au niveau des départements (voir *Figure 4*). Dans un premier temps, le GTT a œuvré à l'identification des sous-préfectures les plus touchées sur la base des relevés pluviométriques.
44. Une fois les sous-préfectures sélectionnées par le GTT, l'ANADER a été mandatée pour l'identification et la sélection des localités ou villages éligibles au paiement ARC. L'ANADER a ainsi eu la charge de classer les villages des sous-préfectures sélectionnées selon l'intensité de la sécheresse subie. A titre d'exemple pour le département de Zénouela, 13 localités sur 69 ont été classées comme non sinistrées, soit 19%. Pour chaque localité, une personne-ressource a été identifiée, afin de faire le lien avec les équipes du ministère de l'emploi. Ce travail a été effectué entre décembre 2019 et janvier 2020, comme prévu initialement dans le PDMO.

#### **Ciblage des ménages grâce au registre social**

<sup>19</sup> Rapport de la mission d'information et de sensibilisation du corps préfectoral, janvier 2020

45. La liste des localités touchées par l'ANADER a ensuite été envoyée à l'Observatoire de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté en charge de l'opérationnalisation du programme<sup>20</sup> afin de vérifier si les localités étaient déjà bénéficiaires du Programme Filets Sociaux Productifs (PFSP), ce point constituant un critère d'exclusion. Il est à noter que le PFSP a collecté des données complètes dans de nombreux villages sans nécessairement porter assistance à ceux-ci. En effet, la liste des ménages éligibles au PFSP ayant été tirée de manière aléatoire après la collecte de données sur la vulnérabilité, il existe donc des données détaillées sur la vulnérabilité dans de nombreux villages qui n'ont pas reçu l'assistance du PFSP. L'enquête classe par ailleurs les ménages via un score se référant à la méthode du Proxy Mean Test (PMT) de la Banque Mondiale. Les listes de bénéficiaires potentiels de même que les données de vulnérabilité ont été partagées lors du premier trimestre 2020. Pour certaines régions comme le Hambol, les listes des bénéficiaires étaient déjà disponibles, depuis décembre 2019.
46. Dans les cas où les données relatives au registre sociale n'étaient pas à jour ou trop anciennes, une nouvelle enquête pouvait être organisée. C'est ce que des informateurs-clés ont reporté dans les régions du Gbêkê et du Hambol. Dans cette dernière, la nouvelle enquête PMT a uniquement été réalisée dans deux des six villages retenus selon un informateur-clé. En effet, la plupart des équipes locales ont fait savoir qu'elles avaient reçu des listes préremplies de la part d'Abidjan envoyé par la coordination technique du programme PFSP, avec pour seule mission de les faire valider par les communautés. Dans ces régions, les informations utilisées pour l'établissement des listes de base des bénéficiaires provenaient d'enquêtes PMT antérieures au programme ARC. Ce décalage entre la date de l'enquête et l'accès au programme a été source de tensions au sein des localités, et selon certains bénéficiaires interrogés durant les *focus groups*, l'enquête PMT les concernant avait été réalisée entre une et quatre années auparavant.

### **Mise en place de comités locaux pour la phase de validation du ciblage communautaire**

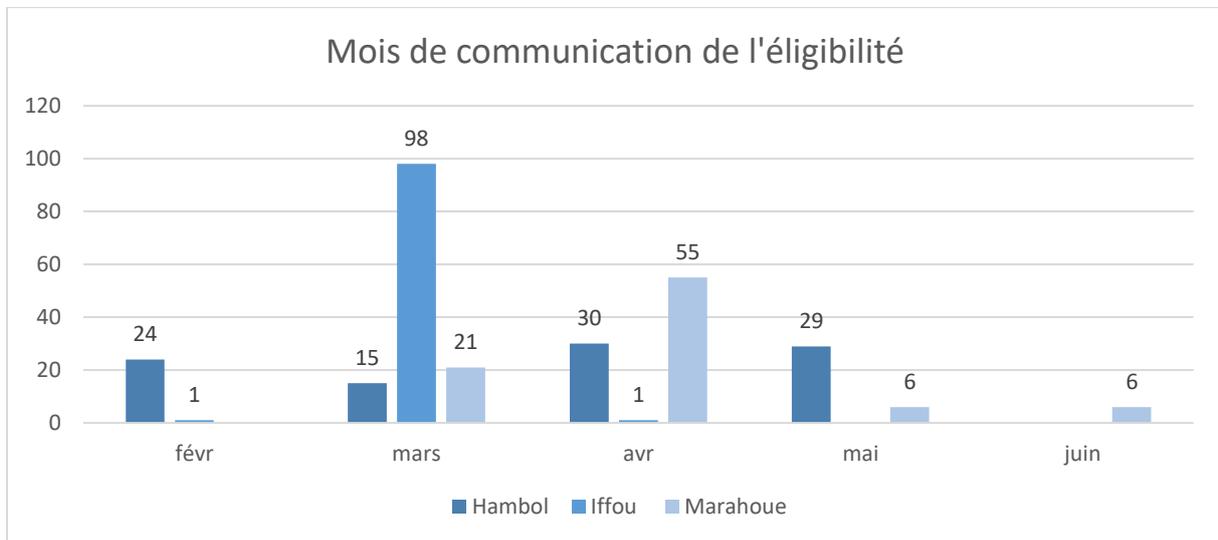
47. Le processus d'évaluation communautaire est peu lisible et inclusif. La validation communautaire est, selon un informateur-clé, « *l'une des étapes de ciblage des bénéficiaires* » qui consiste à « *demander aux communautés si les personnes sélectionnées méritent d'être prises en compte dans le cadre du programme ARC* ».
48. Cette validation a été réalisée par un comité villageois composé du chef du village, de la présidente des femmes, du président des jeunes et d'un notable. Comme le souligne un informateur-clé rencontré, « *pour la validation communautaire, on transmet la liste ressortie au comité villageois. On explique au chef que voici la liste des villageois retenus et ceux qui sont en attente. Passer en revue cette liste et vérifier si la personne sélectionnée le mérite* ».
49. Il ressort des échanges qualitatifs que les bénéficiaires n'ont pas été mis au courant de la phase de validation communautaire. Ces derniers ont en effet été informés ultérieurement de leur sélection au programme via une réunion du comité villageois, qui a été annoncée dans le village par le griot. Cette phase d'information

---

<sup>20</sup> L'Observatoire, n'ayant pas les compétences techniques en termes de gestion des données, a fait appel au groupe technique du PFSP pour effectuer la sélection des bénéficiaires sur la base des listes du registre social.

sur la notification de l'éligibilité des bénéficiaires s'est étalée entre janvier et juin, avec de fortes différences entre les localités et les régions.

Figure 5: Mois de notification de l'éligibilité des bénéficiaires



### Convocation des bénéficiaires pour l'enregistrement

50. La phase d'enregistrement des bénéficiaires a accusé un retard du fait du COVID-19 mais a su s'adapter aux nouvelles contraintes. L'enregistrement s'est effectué en présence du personnel du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ainsi que d'un agent de l'opérateur téléphonique Orange en charge de distribuer les cartes SIM. Initialement, l'enregistrement était censé se dérouler de manière centralisée, au niveau du chef-lieu. Du fait de l'arrivée du COVID-19 et afin de limiter le rassemblement d'un grand nombre de personnes, le personnel du Ministère ainsi que les agents de l'opérateur Orange se sont déplacés dans les différentes localités afin d'y effectuer directement les enregistrements. L'enregistrement a ainsi généralement eu lieu dans la localité directement, ou dans un village proche disposant d'un bon réseau et d'une connexion internet. Cette phase d'enregistrement a commencé en février et s'est effectivement terminée le 19 juin 2020.

51. Selon trois informateurs-clés travaillant dans les directions régionales, la planification de la phase d'enregistrement était inadéquate. En effet, seulement deux jours avaient été budgétés pour effectuer l'enregistrement au niveau régional. Dans la région du Hambol cela signifie enregistrer 1950 personnes vivant dans 28 localités réparties dans 9 sous-préfectures en deux jours. Il faut noter que la phase d'enregistrement ne dépend pas uniquement de la mobilisation des fonctionnaires du ministère mais aussi du prestataire en charge du virement c'est-à-dire des agents de l'opérateur Orange. Ces derniers ne sont pas toujours disponibles et doivent travailler sous le contrôle du ministère. Selon une note interne du ministère, un cas de fraude a été observé dans la région de la Marahoue où un agent de l'opérateur Orange a frauduleusement ouvert sept comptes à son nom pour effectuer le virement avant d'être identifié et mis à l'arrêt.

52. L'enquête quantitative<sup>21</sup> auprès des bénéficiaires révèle que l'enregistrement des bénéficiaires s'est effectué à des rythmes très différents suivant les régions. Celui-ci a en moyenne eu lieu entre 7 et 13 semaines après la notification d'éligibilité (Tableau 5). La plupart des bénéficiaires ont effectué leur enregistrement en dehors de leur localité et ont majoritairement reçu une carte SIM et activé cette dernière. COVID-19.

Tableau 5: Processus d'enregistrement

	Hambol	Iffou	Marahoué
Nb de semaines entre notification de l'éligibilité et enregistrement	9	13	7
% de personnes accompagnées lors de l'enregistrement	66%	15%	69%
% de personnes ayant effectué l'enregistrement dans leur localité	0%	46%	6%
% ayant reçu la carte SIM lors de l'enregistrement	95%	69%	89%
% ayant activé la carte SIM	98%	100%	99%
% ayant reçu des instructions de l'agent de l'opérateur Orange	50%	89%	97%

### 3.2 Ciblage par genre

53. Au total, les femmes ont représenté **15%** des personnes ayant reçu un transfert. Dans l'échantillon de bénéficiaires touchés par l'enquête quantitative, leur proportion s'élevait à 21%.

54. Les femmes bénéficiaires sont en moyenne dans une plus grande situation de vulnérabilité que les hommes (Tableau 6). Ces femmes bénéficiaires enquêtées étaient en moyenne moins susceptibles d'être des cheffes de ménages mais vivaient dans des ménages de taille similaire aux hommes. Les personnes enquêtées ne possédaient pour la plupart aucun niveau d'instruction (71% contre 60% pour les hommes). Bien que cette proportion soit supérieure à celle des hommes, elle n'est pas statistiquement significative. Ainsi, globalement les chefs de ménages ciblés possédaient les mêmes niveaux d'instruction (Tableau 6 : *Caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires selon le sexe*). Les différences de caractéristiques sociodémographiques sont plus significatives au niveau de la situation matrimoniale. En effet, les femmes ciblées par le programme ARC étaient majoritairement **veuves**, contrairement aux hommes (44% contre 3%). Bien que les femmes mariées constituaient la seconde catégorie de femmes bénéficiaires, leur proportion était significativement différente de celle des hommes (39% contre 96%). Ces femmes mariées bénéficiaires du programme n'étaient pas chef de ménage et soit des femmes dont les conjoints étaient absents au moment de l'enquête PMT, soit des femmes d'un ménage polygame ne vivant pas dans le même domicile que leur conjoint. Les témoignages recueillis lors des *focus groups* confirment cette hypothèse : « *En l'absence de mon mari, c'est moi que les agents*

<sup>21</sup> Voir détail des villages enquêtés en annexe 9.5

ont trouvé à la maison, donc c'est à moi qu'ils ont posé les questions » et « J'ai mon mari qui a reçu ainsi que moi mais je suis co-épouse et je ne vis pas avec lui ».

55. Enfin, le *Tableau 6* montre une différence claire en termes de revenu pour les années 2018 et 2019. A taille de ménage similaire, les femmes ayant reçu des transferts vivaient dans des ménages ayant des revenus presque trois fois inférieurs à celui des hommes pour l'année 2019 (77 695 pour les femmes contre 249 024 pour les hommes) ce qui est cohérent avec les critères de sélections qui reposaient sur l'hypothèse que les femmes cheffes de ménages seuls étaient en plus grande situation de vulnérabilité. En termes d'actifs détenus par le ménage, on observe de fortes inégalités : les vélomoteurs et les lits en bon état dans le ménage étaient beaucoup plus fréquent dans les ménages ayant un bénéficiaire homme plutôt que femme.

*Tableau 6 : Caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires selon le sexe*

Caractéristiques des bénéficiaires	N	Moyenne	Femmes	Hommes	P-value du ttest *
<b>Chef de ménage</b>	315	89%	61%	96%	0,039 ***
<b>Taille du ménage</b>	315	5	6	5	0,364
<b>Nb d'enfants &lt; 18 ans</b>	315	4	4	4	0,372
<b>Niveau d'instruction</b>					
Aucun	315	62%	71%	60%	0,114
Primaire	315	31%	24%	33%	0,190
Secondaire supérieur	315	6%	5%	7%	0,521
<b>Situation matrimoniale</b>					
Marié	315	79%	31%	91%	0,000 ***
Séparé ou veuf	315	10%	44%	3%	0,000 ***
Union libre	315	5%	8%	5%	0,301
<b>Activité principale</b>					
Agricole	315	97%	92%	99%	0,002 ***
Non agricole	315	2%	8%	1%	0,002 ***
<b>Source d'approvisionnement en eau</b>					
Eau de surface	315	18%	18%	18%	0,936
Pompe villageoise	315	65%	65%	66%	0,871
<b>Type de toilettes</b>					
Latrines dans la cour	315	16%	13%	17%	0,435
Dans la nature	315	74%	77%	73%	0,491
<b>Type de douche</b>					
Dehors	315	33%	27%	35%	0,272
Douche rudimentaire	315	62%	66%	62%	0,516
<b>Type d'engins</b>					
Aucun	315	58%	81%	53%	0,000 ***
Vélocycle	315	40%	16%	46%	0,000 ***
Voiture Camion	315	2%	3%	1%	0,251
<b>Ventilateur en bon état</b>	315	12%	13%	12%	0,890

<b>Lit en bon état</b>	315	43%	27%	48%	0,004	
<b>Revenu 2018</b>	315	246 560	93 550	284 056	0,000	***
<b>Revenu 2019</b>	315	215 302	77 695	249 024	0,001	***

\* Les étoiles indiquent que la différence est statistiquement significative \*\*, \*\*, \* indique respectivement une significativité de 1, 5 et 10%

Source : Enquête de l'évaluation sur 315 ménages

### 3.3 Transfert monétaire distribué

56. Le transfert monétaire auprès des populations a pris un retard significatif, du fait du manque de coordination entre les ministères et l'opérateur Orange et de la situation pré-électorale<sup>22</sup>, selon les informateurs-clés. En effet, la phase d'enregistrement s'est déroulée sur une période plus longue que prévu mais s'est terminée en juin 2020 pour les dernières localités. Par la suite, une fois les listes validées et accessibles pour l'opérateur Orange, trois mois supplémentaires ont été nécessaires pour effectuer le virement vers les bénéficiaires. Ce virement a été effectué le 1er octobre 2020 soit plus de 6 mois après la date prévue et pour certains plus de 6 mois après la phase d'enregistrement. Plusieurs informateurs ont reporté que trois facteurs ont impacté ce retard dans la coordination. Premièrement, les mesures barrières liées au COVID-19 n'ont pas permis l'organisation de réunions en présentiel entre Orange et les ministères ce qui a fait tarder le processus de déblocage des fonds. Deuxièmement, la non-organisation d'une cérémonie de lancement pour des raisons sanitaires dans les régions a réduit la pression sur les ministères et la nécessité d'organiser le transfert avant une date fixe. Troisièmement, le décès soudain du premier ministre en juillet 2020 a ralenti les processus de validation au sein des ministères.
57. La non-disponibilité d'un point de retrait Orange Money dans toutes les localités a compliqué l'accès aux fonds pour les bénéficiaires. Pour la plupart, les personnes retenues ont eu à se déplacer de leur village afin d'avoir la capacité d'effectuer le retrait du transfert reçu. La perception des difficultés occasionnées varie significativement d'une localité à une autre selon le temps de transport. Pour certaines localités reculées, avec un accès difficile par la route, des bénéficiaires ont témoigné lors des *focus groups* que « *certaines parmi nous ont dormi sur les lieux de retrait de puces pendant 2 à 3 jours à cause du grand monde qui s'y trouvait, afin d'éviter de payer inutilement le transport qui s'élève à 2 000 FCFA en aller simple.* » Dans certains villages toutefois, notamment dans la sous-préfecture de M'Bahiakro dans la région du Iffou et du fait d'une meilleure couverture par le réseau mobile Orange, les déplacements n'ont pas été nécessaires, comme l'ont souligné d'autres bénéficiaires : « *Ici, nous ne nous sommes pas déplacés, tout est venu à nous. C'est ceux qui ont eu des difficultés pour retirer leur argent qui se sont déplacés à Mbahiakro.* »
58. En dehors des désagréments occasionnés par la couverture en réseau mobile limitée des villages retenus et la disponibilité d'un point de retrait Orange Money, 94% des bénéficiaires enquêtés (*Tableau 7*), dont 21% de femmes, ont perçu les 50 000 FCFA de transfert monétaire comme prévu par le PDMO le 1 octobre 2021. Ceux qui n'avaient pas reçu leur transfert monétaire au moment de l'évaluation

<sup>22</sup> L'élection présidentielle de Côte d'Ivoire s'est déroulée le 31 octobre 2020 et a été source de tensions non négligeables au sein du pays.

avaient soit bloqué leur puce par erreur de saisie de code, soit étaient en possession de puces identifiées au nom d'autres personnes. On note un plus fort taux de personnes n'ayant rien reçu dans la région du Hambol.

Tableau 7: Montants reçus par les bénéficiaires enquêtés (315)

Montant reçu	Hambol	% total	Iffou	% total	Marahoue	% total	total	% total
<b>48000</b>	1	1%	0	0%	0	0%	<b>1</b>	0%
<b>50000</b>	94	90%	100	95%	101	96%	<b>295</b>	94%
<b>Rien reçu</b>	10	10%	5	5%	4	4%	<b>19</b>	6%
<b>Total</b>	105		105		105		<b>315</b>	

59. Le projet ARC a traité les plaintes au cas par cas et aucun mécanisme de plainte formel n'était à disposition des bénéficiaires. Selon un informateur-clé, une cellule de réclamation a été créée au niveau des directions régionales, mais aucun bénéficiaire interrogé lors des *focus groups* n'en avait connaissance. Lors de l'enquête quantitative seul 8% des bénéficiaires enquêtés déclarent avoir connaissance d'un processus de plainte ou de recours. Sur les 315 personnes enquêtés, 19 déclarent ne pas avoir reçu d'argent. 10 personnes (52%) déclarent ne pas avoir reçu l'argent malgré avoir reçu la notification de l'éligibilité et s'être enregistré. Pour les personnes restantes les difficultés sont liées à la gestion de la carte SIM et du code secret délivré lors de l'enregistrement. Enfin, 9 bénéficiaires (3%) déclarent avoir rencontré des difficultés pour retirer l'argent. Cependant 100% de ces personnes ont reçu une assistance et reçu les fonds. Il est donc difficile de se faire une idée précise du volume réel de plaintes. Le processus d'enregistrement ne semble pas avoir posé de problème particulier, 99 % des personnes enquêtées ayant réussi à activer la puce délivrée par le programme pour recevoir le paiement.

### 3.4 Dépenses prévues versus dépenses réelles

60. Le budget prévisionnel présenté dans le PDMO (Tableau 8) fait état d'un versement de 738 540 dollars. Ce versement s'est fait sur un compte dédié créé à cet effet par le Ministère du Budget. 83% du budget total du programme fait état de justificatifs de dépenses. Ainsi le contrat passé avec Orange, datant du 12 février 2020, intègre l'assistance alimentaire, les frais de retraits et la commission de 1% pour un montant total de 335 296 800 FCFA, soit 957 600 FCFA de moins que dans le budget opérationnel.

Tableau 8: Budget PDMO

Description	% total	coût en FCFA	Dépenses engagées	coût en USD	Justif dépenses
Assistance alimentaire (transfert d'espèces)	80%	324 957 600	324 000 000	590 832	facture Orange
Toutes charges liées à la mise en œuvre :	20%	81 239 400		147 708	
<i>Dont le ciblage</i>	12%	48088450	ND	87 433	Néant

Dont la commission de l'opérateur (1%)	1%	3249000	3249000	5 908	facture Orange
Dont les frais de retrait	2%	7147800	7147800	12 996	facture Orange
Dont le suivi et évaluation	5%	20316392	ND	36 939	Néant
Dont les frais administratifs	1%	2437182	ND	4 431	Néant
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>406 197 000</b>		<b>738 540</b>	

ND Non Disponible

61. L'équipe d'évaluation n'a pas eu accès aux détails des dépenses réalisées relatives aux coûts restants, plus particulièrement ceux relatifs au ciblage. Le *Tableau 9* présente le détail de la structure de coûts relatifs au ciblage, qui s'aligne avec ce qui est pratiqué dans le programme PFSP. 80% des coûts concernent l'enquête à mener sur le terrain pour collecter les données relatives au PMT.

*Tableau 9 : détails des coûts relatifs au ciblage*

	Prix unitaire FCFA	Nombre d'unités	Coût total FCFA	% total
Enquêtes PMT	5 888	6498	38 260 224	80%
Validation communautaire	956	6498	6 212 088	13%
Enregistrement	556	6498	3 612 888	8%
<b>Total</b>			<b>48 085 200</b>	

62. Comme il a été mentionné par plusieurs informateurs-clés, la liste des 6498 ménages bénéficiaires a été élaborée en grande partie sur la base de données déjà recueillies dans le cadre du programme PFSP. Ainsi, très peu de frais ont été engagés dans le cadre de ce projet pour effectuer l'enquête PMT. Cette dernière, durant la période de mise en place du projet n'a pas ciblé 6498 ménages, mais très probablement un nombre significativement inférieur. Cette somme non déboursée aurait pu être allouée au processus d'enregistrement qui a duré plus longtemps que prévu du fait de l'émergence du COVID-19.

63. La structure de coût du ciblage et le niveau de dépenses engagées devraient faire, à l'avenir, l'objet d'une plus grande attention afin de pouvoir par la suite extrapoler de manière plus précise l'impact du changement d'échelle de l'intervention ARC sur le coût du ciblage.

### 3.5 Suivi et évaluation du PDMO

64. Un suivi limité a été effectué lors de la mise en œuvre du programme et aucun rapport mensuel ou trimestriel n'a été échangé avec les équipes ARC. Les informateurs-clés ont signalé ne pas avoir eu connaissance du canevas de reportage qui avait été partagé avec les équipes du groupe technique lors de l'atelier de validation du PDMO<sup>23</sup>.

65. Le rapport de l'atelier de développement du PDMO mentionne le manque de cadre institutionnel harmonisé pour le suivi-évaluation en Côte d'Ivoire. A ce titre, aucune institution spécifique n'a été à ce jour désignée pour mener les activités de

<sup>23</sup> Atelier ayant eu lieu du 11 au 13 Septembre 2019

suivi-évaluation des programmes de gestion des catastrophes naturelles en Côte d'Ivoire. Les notes de la réunion et les entretiens avec les informateurs-clés relèvent qu'aucune institution n'a été mandatée pour effectuer le travail de suivi-évaluation lors de la mise en place du premier paiement. L'ANADER a en effet été identifiée comme une institution capable de réaliser ce travail, mais aucun mandat spécifique ne lui a été assigné à ce titre lors de l'atelier de suivi-évaluation.

66. Ce manque de clarté sur les rôles et responsabilités relatifs au suivi-évaluation a pesé sur la qualité des rapports de suivi produit par le projet. En effet, le rapport définitif du PDMO est très succinct et ne présente que très peu de données quantitatives sur le ciblage, aucune information n'est disponible sur les taux d'inclusion et d'exclusion ainsi que sur la satisfaction globale des bénéficiaires. Un informateur-clé a déclaré qu'une enquête de satisfaction a été menée en fin de mission par l'ANADER ; cependant les informations recueillies n'ont pas été analysées statistiquement, par manque de moyens financiers. Les données restent actuellement disponibles mais aucune structure n'a pris en charge l'analyse et la rédaction d'un rapport.
67. La coordination du projet ARC au sein de la Direction Générale du Trésor a effectué une visite<sup>24</sup> dans les localités un mois après le déboursement, autour du 10 novembre 2020. Lors de cette visite, 521 ménages ont été enquêtés mais aucune information quantitative n'a été rendue disponible par la suite dans le rapport. Les indicateurs de suivi fixés dans le PDMO relatifs aux taux d'exclusion et d'inclusion n'ont par ailleurs pas été intégrés.

### **3.6 Principales conclusions sur l'exécution du PDMO**

68. Le transfert initialement prévu dans le PDMO a atteint les objectifs escomptés, que ce soit en termes de nombre de personnes ciblées qu'en termes de montants alloués. L'enquête indépendante quantitative confirme, sur un échantillon représentatif de 315 personnes tirées aléatoirement, que la plupart des personnes, aussi bien hommes que des femmes présentes sur la liste des bénéficiaires ont effectivement reçu un virement de 50 000 FCFA (94%). Les cas n'ayant reçu aucun virement peuvent être majoritairement imputés pour la moitié au non-versement et pour le reste aux difficultés techniques liées à la gestion de la carte SIM et des codes relatifs à cette dernière.
69. Le déroulement du paiement a cependant été significativement impacté par l'arrivée du COVID-19 en Côte d'Ivoire. La mise en place de mesures limitant les rassemblements et déplacements à l'intérieur du pays entre mars et mai 2020 a en effet affecté significativement la phase de validation communautaire et d'enregistrement. On note cependant qu'une fois la phase d'enregistrement terminée en juin 2020, la coordination entre les ministères et l'opérateur Orange sur la transmission des listes a tardé, et trois mois ont été nécessaires pour déclencher le paiement.
70. L'utilisation des données du projet PFSP a grandement facilité le processus de ciblage, mais a aussi créé de la confusion autour des critères précis de ce dernier. L'équipe d'évaluation n'a également pas été en mesure d'accéder au détail du calcul du PMT pour ce paiement. Ce manque de clarté autour des critères de sélection a

---

<sup>24</sup> Ministère de l'économie et des finances « Rapport relatif à l'assistance des populations au centre de la Côte d'Ivoire » 28 décembre 2020

impacté la compréhension et l'acceptabilité du programme au niveau régional et dans les communautés.

71. Le travail de suivi-évaluation du projet a été défaillant et très peu d'informations ont été rendues disponibles auprès d'ARC, notamment au niveau des dépenses engagées. Ce manque de travail autour de la redevabilité est en partie dû aux rôles et responsabilités mal définies ainsi qu'au manque de ressources allouées à ce travail. Un unique rapport de fin d'activité a été partagé et ce dernier n'inclut aucune donnée quantitative quant au ciblage, ni de suivi budgétaire des dépenses liées à la mise en œuvre du projet. Ces informations pourraient cependant s'avérer utiles pour informer les potentiels futurs décaissements sur les erreurs de ciblage et la structure de coût du programme.

#### **4. Procédures opérationnelles normalisées (PON) : niveaux de conformité**

##### 4.1 Évaluation des PON : Principales constatations

###### *Processus d'informations et de planification*

72. Le processus d'information et de planification a été en majorité conforme aux normes ARC et aucune déviation majeure n'a été constatée. Le suivi des niveaux de sécurités alimentaires a été fait et une première alerte a été remontée par le logiciel en juillet 2020. En se basant sur le travail effectué autour du plan opérationnel le GTT s'est réuni le 12 et 13 septembre lors d'un atelier pour travailler sur un PDMO final. Les rôles et responsabilités avec l'ANADER semblent pas tout à fait clairs ce qui a impacté la qualité de l'évaluation des besoins.

###### *Processus financiers*

73. Le processus financier est conforme aux normes ARC. On note cependant un très faible niveau d'information sur les niveaux de dépenses engagés par les ministères et les sommes transférées aux acteurs en charge de la mise en œuvre comme le ministère de la solidarité. La Côte d'Ivoire a créé un compte dédié pour recevoir les fonds de l'ARC et pouvoir en convenir hors cycle budgétaire. La communication autour du versement a bien eu lieu avant ce dernier et les partenaires ont été mis au courant au travers un communiqué de presse.

###### *Processus opérationnels*

74. Le processus opérationnel est partiellement conforme aux normes ARC. Le détail du processus de ciblage n'a pas été rendu disponible et aucune donnée sur la différence entre les listes distribuées et la validation communautaire n'ont été partagées. Les partenaires semblent avoir une faible connaissance des normes ARC en termes de suivi évaluation et aucun rapport mensuel sur la mise en œuvre n'a été partagé. Enfin le rapport final ne suit pas le canevas fixé dans les procédures standards de plan d'urgence de ARC<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup> ARC "Contingency Planning Standards and Guidelines", 2016

## 4.2 Evaluation des PON : Matrice d'analyse

PON (numéro et intitulé)	Type de déviation	Cause(s) de la déviation	Source(s) Preuve(s)	Degré de conformité	Conséquences
<b><i>Processus d'informations et de planification</i></b>					
<p><u>01 PON : Suivi des niveaux de sécurité alimentaire</u></p> <p>PON détaillée : <i>Suivi intense du logiciel ARV et des autres outils d'alerte précoce pour effectuer le suivi de la sévérité et de la détérioration de la situation de la sécurité alimentaire</i></p>	Absence		- PDMO d'octobre 2021 ;	 Conforme	
<p><u>02 PON : Mise à jour des bases de données de contacts</u></p> <p>PON détaillée : <i>Confirmer les coordonnées des membres du GTT, des partenaires chargés de la mise en œuvre, et d'autres personnels impliqués dans le déploiement d'un plan de gestion des risques en cas de catastrophes</i></p>	Non intentionnelle	Mauvaise appréciation du rôle des membres du GTT	- PDMO d'octobre 2021 ; - Arrêté n°448/MPMEF/DGTCP/DA-DEMO du 5 décembre 2016 portant mise en place du Groupe de Travail relatif à la mise en œuvre du programme African Risk Capacity (ARC) en Côte d'Ivoire	 Partiellement conforme Les coordonnées de l'ANADER mise à contribution pour apprécier l'intensité du déficit dans les localités n'étaient pas précisées. L'ANADER a été considérée comme une structure publique du Ministère de l'Agriculture alors qu'il s'agit d'une structure privée.	Faible niveau d'investissement de l'ANADER

PON (numéro et intitulé)	Type de déviation	Cause(s) de la déviation	Source(s) Preuve(s)	Degré de conformité	Conséquences
<p><u>03 PON : Élaboration et soumission du PDMO</u>            PON détaillé : Mobiliser le GTT de l'ARC responsable de la planification d'urgence            Décider du scénario le plus probable            Décider des régions ou des districts qui ont de fortes chances de recevoir les fonds de l'ARC            Étant donné le scénario, décider des interventions qui ont le plus de chances d'être financées            Estimer le nombre de personnes vulnérables ciblées            Élaborer le projet de PDMO, y compris le budget détaillé            Obtenir l'approbation interne du gouvernement pour le PDMO            Soumettre le PDMO au Secrétariat de l'ARC pour approbation</p>	Absence		<ul style="list-style-type: none"> <li>- PDMO d'octobre 2021 ;</li> <li>- Entretiens avec les informateurs (février-mars 2021) ;</li> <li>- Mémo de l'atelier du PDMO 12 et 13 septembre 2019 ;</li> </ul>	<p> Conforme</p> <p>La validation du PDMO réalisée lors d'un atelier de deux jours en se basant sur les données du plan opérationnel. Approbation du PDMO par ARC un peu tardive le 31 octobre 2019</p>	
<p><u>04 PON : Coordination de l'évaluation des besoins</u></p> <p>PON détaillée :            Travailler avec le groupe chargé de coordonner</p>	Non intentionnelle	Financement de l'évaluation des besoins peu claire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PDMO octobre 2019 ;</li> <li>- Entretiens avec les informateurs (février-mars 2021) ;</li> </ul>	<p> Partiellement Conforme</p> <p>Aucun rapport d'évaluation des besoins n'a été partagé. L'ANADER</p>	Difficulté à identifier l'impact pluviométrique sur les différentes localités

PON (numéro et intitulé)	Type de déviation	Cause(s) de la déviation	Source(s) Preuve(s)	Degré de conformité	Conséquences
<i>l'intervention nationale plus générale en cas de sécheresse pour obtenir des résultats de l'évaluation des besoins</i>			- Rapport de la situation pluviométrique dans les zones de l'ANADER ;	a cependant travaillé à la priorisation des localités à cibler via une liste de villages. Un autre rapport de l'ANADER a été utilisé pour évaluer l'intensité de l'impact du déficit pluviométrique mais celui-ci est peu rigoureux et utile. Ce dernier a été effectué entre le 12 et 19 septembre	
<u>05 PON : Modification du PDMO (s'il y a lieu)</u>  PON détaillée : <i>À la suite de l'évaluation des besoins ajuster les estimations du PDMO au sujet du nombre de personnes vulnérables ciblées et la façon dont les fonds de l'ARC seront utilisés</i>	Absence		- PDMO octobre 2019 ; - Rapport de mise en œuvre du PDMO (janvier-novembre 2020) ;	● Conforme Pas de modification du PDMO mais la liste des villages les plus touchés par le déficit pluviométrique a été croisée avec les villages recevant le PFSP afin d'ajuster les localités cibles.	
<b>Processus financiers</b>					
<u>06 PON : Notification de la réception du financement provenant de l'ARC à l'institution financière</u>	Absence		- Communiqué de presse du 12 Septembre 2019 ; - Entretiens avec les informateurs (février-mars 2021) ;	● Conforme	

PON (numéro et intitulé)	Type de déviation	Cause(s) de la déviation	Source(s) Preuve(s)	Degré de conformité	Conséquences
<p>PON détaillée :  <i>Aviser le Directeur General du Trésor public à travers le ministère des Finances du pays du versement imminent et vérifier tous les détails bancaires</i></p>					
<p><u>07 PON : Notification de la réception du financement provenant de l'ARC à l'institution financière</u></p> <p>PON détaillée :  <i>Aviser le Directeur General du Trésor public à travers le Ministère des Finances du pays du versement imminent et vérifier tous les détails bancaires</i></p>	Absence		- E-mail d'échanges, du 20 au 22 novembre 2019, entre ARC et la coordination nationale du projet pour la confirmation de la réception des fonds virés	● Conforme	
<p><u>08 PON : Notification du transfert potentiel de fonds aux partenaires d'exécution</u></p> <p>PON détaillée :  <i>Prévenir le(s) partenaire(s) d'exécution et / ou les sources d'approvisionnement du transfert possible de</i></p>	Absence		- Communiqué de presse du 12 Septembre 2019 ;	● Conforme	

PON (numéro et intitulé)	Type de déviation	Cause(s) de la déviation	Source(s) Preuve(s)	Degré de conformité	Conséquences
<i>fonds et vérifier les coordonnées bancaires</i>					
<p><b>09 PON : Vérification de l'arrivée des fonds de l'ARC sur le compte national</b></p> <p>PON détaillée :  <i>S'assurer de l'existence d'un compte dédié aux fonds de l'ARC</i>  <i>Vérifier qu'un transfert hors cycle budgétaire soit possible si les fonds de l'ARC sont affectés au Trésor public</i></p>	Absence		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan opérationnel de la Côte d'Ivoire 2019 ;</li> <li>- Entretiens avec les informateurs (février-mars 2021) ;</li> </ul>	● Conforme	
<p><b>10 PON : Transfert des fonds aux partenaires chargés de l'exécution</b></p> <p>PON détaillée :  <i>Transférer les fonds aux organismes chargés de la mise en œuvre et/ou aux sources d'approvisionnement dans les délais</i>  <i>S'assurer que les institutions d'exécution coopéreront avec les auditeurs financiers indépendants en gardant toutes les pièces comptables ouvertes/accessibles</i></p>	Non-intentionnelle	Difficultés de communication entre les ministères et entre les régions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens avec les informateurs (février-mars 2021) ;</li> </ul>	● Partiellement conforme Non communication sur le transfert de fonds à l'organisme de mise en œuvre au niveau du terrain. Aucune pièce comptable sur le budget dépensé n'a été échangée	Non possibilité d'évaluer la structure des coûts et de réfléchir à l'impact d'une mise à l'échelle

PON (numéro et intitulé)	Type de déviation	Cause(s) de la déviation	Source(s) Preuve(s)	Degré de conformité	Conséquences
<b>Processus opérationnels</b>					
<u>11 PON : Coordination</u>  <i>PON détaillée :            Informer les autres partenaires d'exécution de la possibilité du versement</i>	Absence		- Communiqué de presse du 12 Septembre 2019 ;	● Conforme Les partenaires ont été informés via le communiqué de presse	
<u>12 PON : Ciblage et inscription</u>  <i>PON détaillée :            Identifier des bénéficiaires supplémentaires et mettre à jour les listes des bénéficiaires</i>	● Indicateur peu pertinent car un nombre fixe de bénéficiaires a été arrêtés. Peu d'informations reçus sur le ciblage communautaire et l'ajustement des listes		-		
<u>13 PON : Suivi et évaluation</u>  <i>PON détaillée :            Identifier des besoins supplémentaires en personnel et en formation dans le cadre S&amp;E pour un versement possible             S'assurer que les partenaires chargés de la mise en œuvre connaissent bien les exigences de l'ARC en</i>	Non intentionnelle	Faible niveau de ressources allouées au suivi évaluation et rôles et responsabilités mal définis entre les différents ministères ainsi qu'au niveau local et central .	- Rapport de mise en œuvre du PDMO (janvier-novembre 2020) ; - Entretiens avec les informateurs (février-mars 2021) ;	● Partiellement conforme Faible connaissance des critères ARC au-delà de la contrainte de temps et non transmission des rapports mensuels. Le rapport final de mise en œuvre et très court avec peu d'informations sur des sujets clés comme le ciblage, le niveau de satisfaction, le niveau de dépenses	Connaissance restreinte de l'état d'avancement de l'intervention et faible niveau de redevabilité envers ARC. Capacité d'apprentissage limitée en vue de l'amélioration des process.

PON (numéro et intitulé)	Type de déviation	Cause(s) de la déviation	Source(s) Preuve(s)	Degré de conformité	Conséquences
<p><i>matière de S&amp;E (compte-rendu mensuel et rapport final de mise en œuvre)</i></p> <p><i>Soumettre des rapports de suivi (initial, intermédiaire et final) au Secrétariat de l'ARC</i></p> <p><i>Soumettre le rapport final de mise en œuvre au Secrétariat de l'ARC</i></p>				<p>engagées ainsi que le taux de personne ayant reçu le transfert.</p>	

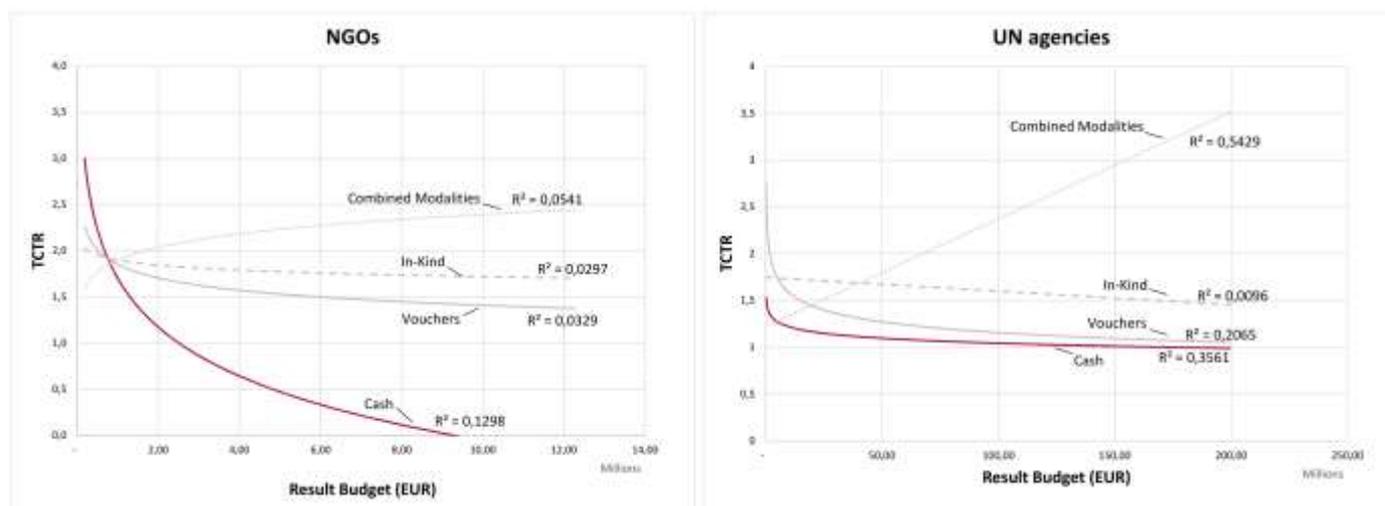
## 5. Efficacité et efficience

### 5.1 Coût-efficacité de l'exécution

#### Ratio Coût transfert du programme

75. Le ratio coût transfert du présent programme s'élève à 1.27<sup>26</sup>, ce qui place le programme ARC dans la fourchette des programmes les plus efficaces si on le compare aux projets financés par ECHO qui ont fait l'objet d'un benchmark<sup>27</sup>.

Figure 6: Régression du TCTR vis-à-vis des budgets pour les programmes menés par les agences des nations unies et les ONG



76. Le ratio coût efficacité des programmes de transfert monétaire est généralement fortement impacté par les coûts administratifs, la taille du montant versé et l'institution en charge du versement. Ici, l'utilisation de l'expertise du projet PFSP pour le ciblage a eu un impact significatif sur la réduction des coûts. Il semble cependant important d'avoir une idée plus précise des montants dépensés afin de pouvoir modéliser l'évolution des coûts en fonction du nombre de bénéficiaires impactés. Il existe en effet des seuils pour les coûts fixes liés à la coordination : par exemple, dans le cas des enregistrements les équipes ont pu s'adapter aux ressources limitées allouées à cette phase, du fait du nombre réduit de personnes à enregistrer par région. L'enregistrement plus massif de personnes dans des délais plus court risquerait ainsi de créer des coûts supplémentaires, qui devront être pris en compte lors de la mise à l'échelle. Il est par ailleurs utile de noter que le présent projet a manqué de coordination au niveau central et que plus de travail de communication entre les régions est à prévoir dans les futures phases du projet.

#### Ratio coût transfert des bénéficiaires

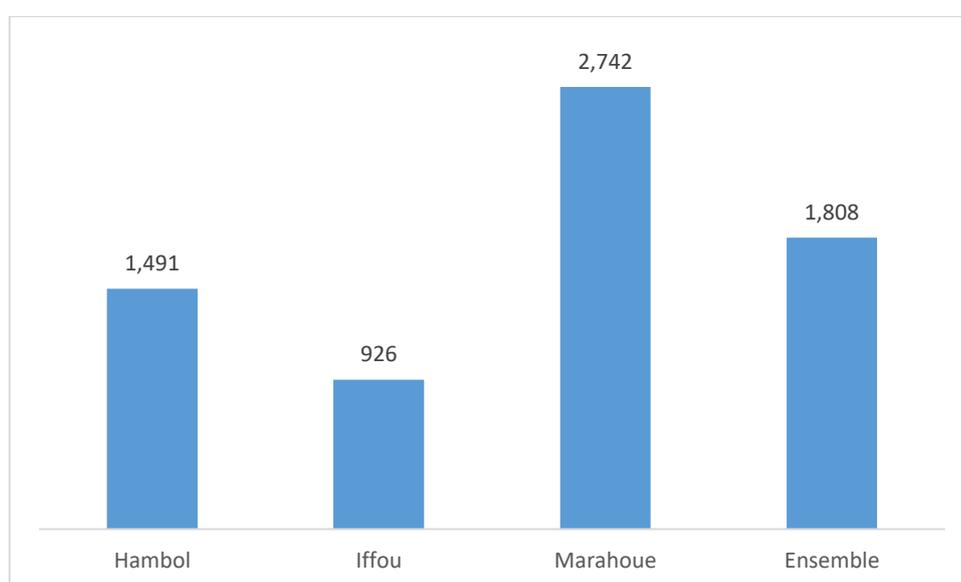
77. Les frais de déplacements ont engendré des coûts non négligeables dans certaines localités. De plus, la lenteur de certaines phases d'enregistrement a représenté un coût d'opportunité non

<sup>26</sup> TCTR = Total cost / Transfer value 738 540 / 580 832=1.27

<sup>27</sup>ADE, "Evaluation of the Use of Different Transfer Modalities in ECHO Humanitarian Aid Actions 2011-2014", January 2016

négligeable pour des personnes travaillant dans l'agriculture. Comme inscrit dans le PDMO, le montant du dépôt par bénéficiaire correspond au montant de l'allocation (50 000 FCFA) auquel se sont ajoutés les frais de retrait pris en charge par le programme, à hauteur de 12 000 FCFA. Toutefois, une majorité de bénéficiaires ont dû prendre en charge personnellement des coûts de transport avant de retirer leur allocation (*Figure 7*). En effet, sur 315 bénéficiaires enquêtés, 71 % ont déclaré avoir engagé des frais de transport. Dans l'ensemble, ces frais se sont élevés en moyenne à 1 808 FCFA. Les frais ont été plus élevés dans la région de la Marahoue, avec un coût moyen de 2 741 FCFA. Cette différence peut être expliquée par le mauvais état des routes de la région, augmentant ainsi les frais de transports. Les frais les moins élevés ont été enregistrés dans la région du Iffou, avec 926 FCFA (soit 4% du montant total). Les mesures d'adaptation au COVID-19, qui ont poussé les autorités à organiser les sessions d'enregistrement dans les localités proches des communautés cibles, ont par ailleurs contribué à accroître le total des frais de transport engagés.

*Figure 7 : Frais de transports moyen par région en FCFA*



## 5.2 Mesures prises dans les temps et capacités d'adaptation

78. Dans l'ensemble, la capacité d'adaptation du programme ARC à la pandémie de la Covid-19 a été assez limitée. En effet, les rencontres du GTT ont été stoppées sur environ deux mois du fait des mesures de distanciation prises par le Gouvernement. Comme le souligne un informateur clé, « *Il était difficile de se rencontrer à cause des restrictions et les applications de conversation électroniques (zoom) n'étaient pas très vulgarisées mais aussi ne pouvaient pas être adaptées à toutes les rencontres comme celle de la validation communautaire* ».
79. Cette difficulté de fonctionnement du GTT n'a pas été de nature à favoriser la prise diligente de mesures appropriées de contournement, avec pour corollaire des retards dans l'exécution de la plupart des étapes du processus de transfert monétaire. Toutefois, bien que tardives, des mesures d'adaptations ont été enregistrées dans certaines régions à l'exemple du Iffou et de la Marahoué où l'option a été prise de rapprocher les guichets d'enregistrement des populations afin d'éviter les regroupements de masse dans les agences départementales ou sous-préfectorales d'Orange.

## 5.3 Résultats obtenus

### Qualité du ciblage

## **Degré de mise en œuvre des moyens de communication prévus pour informer les bénéficiaires**

80. Globalement, les moyens de sensibilisation déployés pour l'information des bénéficiaires n'ont pas atteint les résultats escomptés. En effet, les objectifs visés par l'octroi des fonds dans le programme ARC n'ont pas été assez bien perçus par les populations, et spécifiquement par les bénéficiaires. En outre, le lien entre les effets de la sécheresse et les fonds reçus ne semble avoir été mis en évidence que dans quelques-unes (5 localités sur 16 touchées par les *focus groups*) des localités visitées lors de l'évaluation, où des bénéficiaires, femmes et hommes, ont affirmé que « *On nous a dit que c'est parce que la sécheresse est en train de détruire nos cultures de cacao* », ou encore que « *ils nous ont dit que l'État veut nous aider pour faire face à la sécheresse* ». En dehors de ces affirmations, la plupart des populations interrogées, notamment par le biais des *focus groups*, ont indiqué ne pas avoir été suffisamment informées sur le programme ARC. De manière récurrente, la réponse « *on ne nous a pas bien informés* » a été enregistrée lors des discussions.
81. Il est important de souligner que, dans l'ensemble, les populations des localités ciblées ont reçu l'information sur le programme ARC par le biais des chefs de village, à la suite d'une réunion de ceux-ci avec le Préfet ou le Sous-Préfet. Lors de ces réunions, les chefs de village étaient accompagnés d'un notable, du Président des jeunes et de la Présidente des femmes du village. Ces réunions d'information convoquées par les autorités préfectorales s'inscrivaient dans le cadre de la campagne de sensibilisation des leaders communautaires réalisée en janvier 2020 par le groupe de travail du programme ARC. Cette campagne de communication s'est limitée à l'organisation de réunions d'information de représentants de communautés ciblées : une fois informés, ces derniers, selon des membres du groupe de travail interviewés, étaient chargés relayer les informations reçues auprès de leurs concitoyens. Toutefois, les affirmations des populations rencontrées indiquent une faible connaissance et compréhension du programme ARC aux échelons locaux. Cela implique soit une faible compréhension par les leaders communautaires du message véhiculé lors des rencontres d'information, soit une transmission limitée du message reçu.

## **Niveau de connaissance, par les acteurs locaux, des critères et procédures de ciblage**

82. La connaissance des critères et procédures de ciblage des localités par les acteurs de terrain du programme ARC est relativement faible. Dans l'ensemble, la plupart des parties prenantes de terrain savaient que la sélection des bénéficiaires s'est effectuée en deux phases, à savoir la sélection des zones et des localités dans un premier temps et celle des bénéficiaires dans un second. Ces parties prenantes interrogées ont affirmé que la sélection des localités ou villages a été prise en charge par des agents de ANADER, « *vu qu'il s'agit de la pluviométrie* », selon une des personnes interrogées. Tout le processus de paramétrage ayant abouti à la détermination du « *nombre de ménages affectés par le déficit hydrique par département* » et précédé l'intervention de l'ANADER semble globalement méconnue parmi les équipes de terrain.
83. La connaissance précise des critères ayant soutenu la sélection des ménages bénéficiaires dans les localités retenues varie d'une partie prenante interrogée à une autre. Pour certains, « *l'indigence des familles* » était le principal critère. Pour d'autres, il s'agissait de critères tels que « *la famille, la surface cultivée, l'activité menée et l'estimation des dégâts due à la catastrophe subie* » ou encore « *le fait d'être agriculteur et d'être impacté par la sécheresse* ». Un responsable de direction régionale a reconnu sa faible connaissance des critères de sélections des bénéficiaires sur le programme ARC, contrairement au programme PFSP dont il avait également la charge du pilotage sur le terrain.
84. Seule une partie prenante locale de la région du Gbêkê a mentionné que dans la sélection des ménages le programme ARC a intégré les critères d'éligibilité du Programme Filets Sociaux Productifs, notamment « *la pauvreté du ménage, la taille du ménage, le fait que le chef de*

ménage ne soit pas fonctionnaire, la présence au sein du ménage d'enfant de moins de 15 ans, d'une femme enceinte, d'une personne du troisième âge ou d'une personne en situation de handicap ». Cette personne a également indiqué que le processus de sélection des bénéficiaires est intervenu après l'identification des villages et l'enquête Proxy Mean Test (PMT) dont « les informations sont transmises sur le serveur qui fait la classification des ménages enquêtés du plus pauvre au moins pauvre ».

## Engagement des parties prenantes dans l'évaluation communautaire

85. Selon les parties prenantes locales et centrales enquêtées, des cas d'erreurs d'inclusion<sup>28</sup> et d'exclusion<sup>29</sup> ont été signalés par les comités villageois. Pour les erreurs d'inclusion avérées, les corrections ont été apportées en remplaçant les personnes non éligibles par des personnes présentes sur la liste d'attente. Concernant les erreurs d'exclusion ou les personnes en situation de vulnérabilité non considérées comme éligibles, selon un informateur-clé « les équipes locales et centrales communiquaient avec les comités villageois à l'origine des plaintes pour les convaincre de la nécessité de faire confiance aux résultats du logiciel. »
86. Le programme ne semble pas avoir mis en place un réel mécanisme de ciblage communautaire. En effet, les comités villageois de ciblage, qui comprenaient généralement le chef de village, le président des jeunes, la présidente des femmes et un notable, ne semblent pas avoir été connus des populations qui, dans la totalité des localités visitées, n'en ont jamais fait mention. Selon une partie prenante locale, il s'agissait d'une approche voulue car si tout le village participait à la validation « cela [pouvait] créer des frustrations » au sein de la communauté. De plus, l'existence de ces comités villageois de validation ne semble pas avoir été connue par toutes les équipes locales enquêtées, ni même par les informateurs-clés interrogés à Abidjan. En effet, dans certaines régions, les personnes enquêtées ont plutôt évoqué un processus de validation « en présence de toute la communauté » afin de « savoir si les personnes retenues existent toujours, si elles se sont déplacées et s'il y a toujours un répondant au niveau familial », comme l'a affirmé un Directeur Régional. Il existe ainsi une marge de progression dans l'approche communautaire qui pourrait amener à des discussions plus précises sur les cas de vulnérabilités dans le village.

## Indicateurs de performance

Chaîne de résultats	Indicateurs de performance	Degré d'atteinte des indicateurs	Sources de vérification
<b>Résultat 1 :</b> Les bénéficiaires ont été bien ciblés	Taux d'erreurs d'inclusion réduit  Taux d'erreurs d'exclusion réduit	? Non disponible dans les différents rapports transmis.	•
<b>Résultat 2 :</b> Les bénéficiaires ciblés ont reçu leur quota de transfert monétaire	Nombre de bénéficiaires ayant bénéficié d'un transfert monétaire, si possible désagrégé par genre, âge ;  -Montant du transfert par ménage	● Indicateur atteint : 94% des bénéficiaires ciblés ont reçu le transfert	• Enquête indépendante sur un échantillon représentatif de 315 personnes
<b>Résultat 3 :</b> Amélioration du délai de	Premier « contact » avec les bénéficiaires ciblés dans un intervalle de 120	● Organisation de la première mission de sensibilisation en janvier 2020 soit 4 mois	• Coordinateur ARC, rapport de mission de février 2020

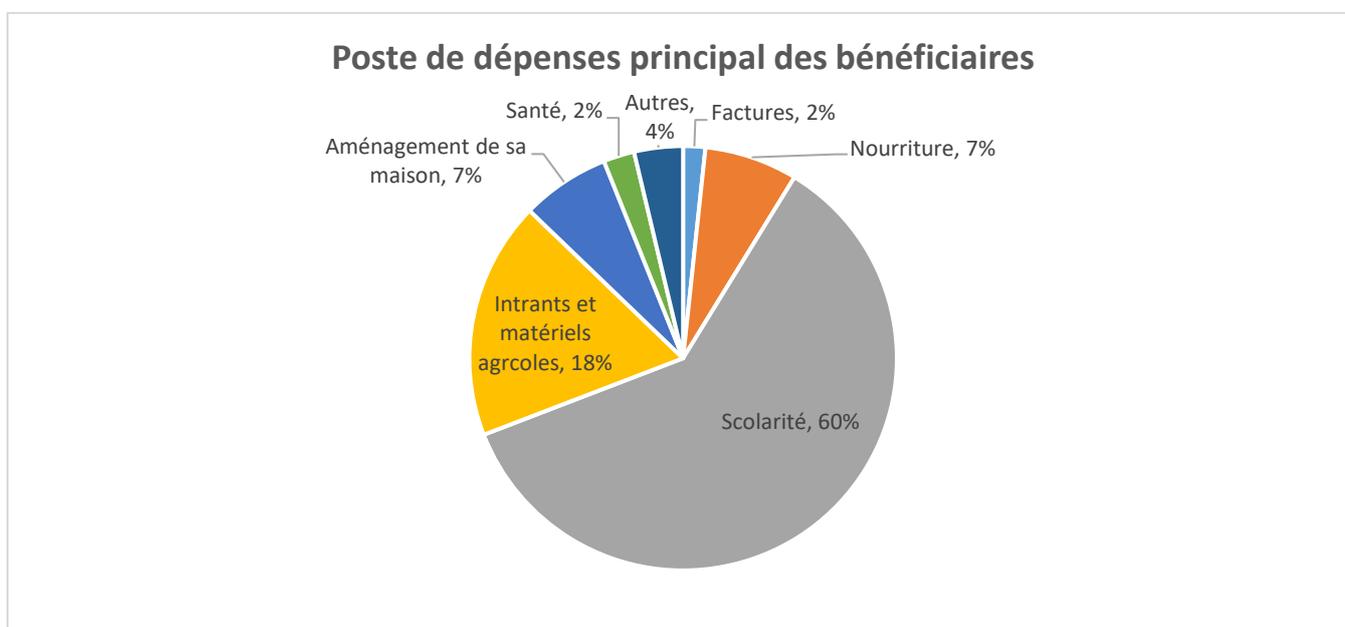
<sup>28</sup> Il y a erreur d'inclusion lorsqu'une personne ne répondant pas aux critères d'éligibilité est retenue sur la liste du fait de ses réponses lors de l'enquête PMT.

<sup>29</sup> Il y a erreur d'exclusion lorsqu'une personne répondant aux critères d'éligibilité n'est pas retenue sur la liste du fait de ses réponses lors de l'enquête PMT.

mise en œuvre de l'aide aux ménages ciblés	jours suivant la réception du versement de l'ARC	(environ 120 jours) après le déboursement mi- Septembre 2020.	
<b>Résultat 4 :</b> Amélioration du délai de mise en œuvre des activités ARC	Achèvement de l'activité dans un délai de 180 jours	● Paiement aux populations effectué en octobre 2020 soit quasi un an (365 jours) après la réception des fonds	● Rapport relatif à l'assistance des populations, 28 décembre 2020

## Appréciation des effets pour les bénéficiaires

Figure 8: Utilisation des fonds par les bénéficiaires



Source : Enquête indépendante sur 315 bénéficiaires

87. Le transfert d'argent aux bénéficiaires avait pour principal but de pallier aux besoins alimentaires des victimes des différentes vagues de sécheresse. Au cours de l'évaluation, les bénéficiaires ont été interrogés sur le principal poste de dépense auquel a été affecté cet argent : dans l'ensemble, seulement 7% des bénéficiaires ont utilisé l'argent pour acheter de la nourriture. La grande majorité l'a utilisé pour la scolarité des enfants du ménage (60%), ou l'acquisition d'intrants et de matériel agricole (18%). De ce fait, les fonds transférés, par l'utilisation qui en est faite, sont de nature à contribuer au renforcement des moyens d'existence voire plus globalement à la résilience des bénéficiaires.

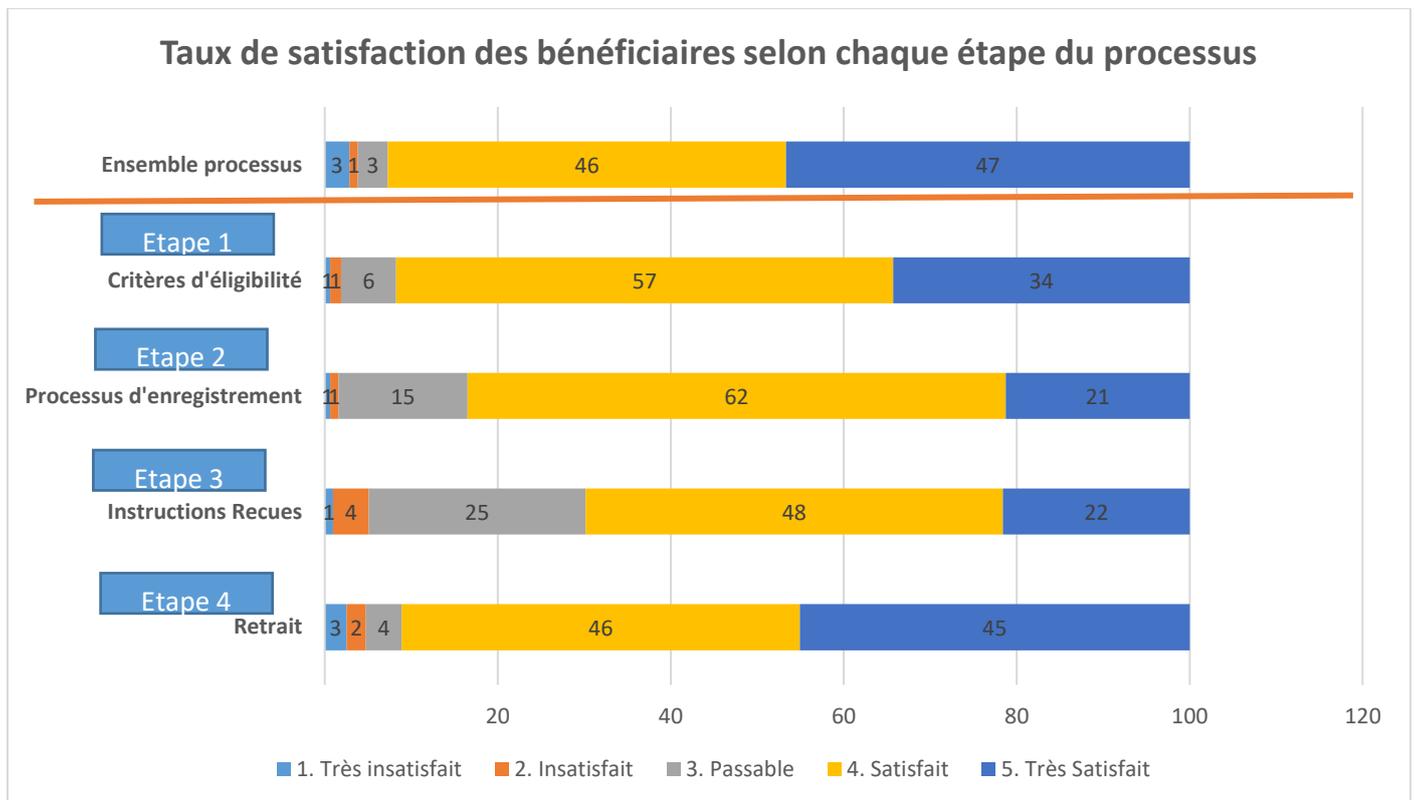
88. Le type de dépenses engagées dépend grandement de la période de paiement, c'est la raison pour laquelle en cas de sécheresse le programme ARC recommande une intervention dans les 120 jours. Ici la pertinence du transfert pour pallier les besoins alimentaires perd de sa pertinence.

89. Les données de l'enquête qualitative révèlent que les transferts de fonds ont été accueillis par les bénéficiaires avec beaucoup de reconnaissance. Il s'agit d'une première pour la quasi-majorité d'entre eux et elles. « *Oui, cet argent nous a beaucoup aidé* » est la réponse enregistrée dans les 100% focus groups à la question de savoir si le montant reçu a été bénéfique. « *Lorsque j'ai récupéré mes 50 000 FCFA, tout est resté au lycée de mes fils. Je me suis même endetté pour*

rentrer au village », « j'ai acheté des produits pour entretenir mon champ », « j'ai pris des contractuels pour nettoyer mon champ », « Nous avons pu acheter des semences de maïs, d'arachides, et de plants d'igname pour nos cultures », « Cet argent a permis d'augmenter nos plants d'ignames » sont autant de témoignages sur les bénéfices occasionnés par le transfert monétaire sur la vie des ménages bénéficiaires. Toutes ces acquisitions réalisées par les bénéficiaires peuvent favoriser une continuité de leurs activités de production, avec pour corollaire le maintien de leurs sources de revenus et/ou d'aliments.

#### 5.4 Perception des bénéficiaires et parcours utilisateur

Figure 9: Taux de satisfaction en % du parcours utilisateur



90. Pour l'ensemble du processus, le taux de satisfaction des bénéficiaires est élevé, atteignant **93%** de bénéficiaires se déclarant très satisfaits ou satisfaits (Figure 9). Le niveau de satisfaction reste élevé à toutes les étapes du processus. L'étape relative aux instructions reçues, c'est-à-dire la transmission du message attestant le virement et les explications au sujet du futur retrait par le personnel orange, a cependant enregistré un taux de satisfaction légèrement inférieur, de 69,9%. Ceci est notamment dû aux délais relativement longs qui ont séparé la phase d'enregistrement et le retrait reçu.

#### Etape 1 : Critère et communication sur l'éligibilité

91. En majorité, les bénéficiaires sont satisfaits de la communication de leurs éligibilités via les canaux de communication du village comme le Griot. Cependant beaucoup ont reporté « ne pas avoir compris grand-chose », en particulier concernant les critères d'éligibilité au versement.

## **Etape 2 : Processus d'enregistrement**

92. Pour la plupart des personnes interrogées, le processus d'enregistrement, qui a consisté à octroyer à chaque bénéficiaire un numéro de téléphone mobile associé à un compte mobile Orange Money, plus un code secret a été perçue comme l'étape la plus difficile du processus . Cette perception a été notée dans 25 des 32 *focus groups* réalisés (soit 78,13%). Dans la plupart des localités, les déplacements effectués pour aller se faire enregistrer, les longues files d'attente et les séjours non prévus hors de leur domicile d'un voire deux jours ont constitué les facteurs qui, selon les bénéficiaires interrogés, ont rendu plus difficile leur participation à cette étape. Malgré ces difficultés la satisfaction reste élevée avec 82% des bénéficiaires satisfaits ou très satisfaits .

## **Etape 3 : Instructions reçues**

93. La réception du message de dépôt a été perçue par les bénéficiaires comme une étape simple par les participants des focus groupes. L'analphabétisme et la non-possession de téléphone portable ont été les principales barrières, plus couramment des femmes, comme l'atteste ce verbatim : « *Nous ne savons pas lire, c'est quelqu'un qui le fait pour nous. Il y a l'un des nôtres qui s'est rendu en ville après avoir reçu son message de transfert pour récupérer son argent puis est revenu nous passer l'information* ». Toutefois, la diffusion fluide de la communication à l'intérieur des communautés et l'entraide communautaire ont permis de résoudre les difficultés individuelles. La non-satisfaction de cette étape vient en grande partie du fait que pour certains, les messages d'envoi des fonds ont été envoyés plus de 4 mois après le processus d'enregistrement ce qui a généré un mécontentement.

## **Etape 4 : Retrait des fonds**

94. Après l'enregistrement, le retrait des fonds alloués est l'étape à laquelle les bénéficiaires estiment avoir eu des difficultés à participer, principalement du fait des déplacements qu'ils ont dû effectuer pour se rendre à un guichet de retrait. Dans un des villages visités lors de l'enquête d'évaluation, des bénéficiaires ont signalé avoir dû payer des frais de retraits d'un montant minimum de 2000 FCFA, « *il [s'agissait] de l'argent gratuit donc ils devraient avoir leur part. On était obligé parce qu'on ne voulait pas payer le transport pour aller ailleurs* ». Cette pratique illégale a aussi été identifiée pour un bénéficiaire dans l'enquête quantitative. Malgré l'ampleur marginale du phénomène, il pourrait être important de communiquer sur les droits des bénéficiaires à retirer leur transfert sans frais lors de la phase d'enregistrement.

## **6. Coordination des interventions d'urgence**

95. Dans l'ensemble, les partenariats noués dans le cadre de la mise en œuvre du programme ARC n'ont pas semblé assez explicites et pertinents pour certaines parties prenantes. Globalement, les prestations spécifiques attendues de chaque membre du GTT ont été implicitement rattachées aux missions officielles du Ministère ou de l'organisation dont il était issu. Pour des structures comme l'ANADER, leur intégration au GTT n'a pas tenu compte de leur statut d'entreprise privée. Ainsi, l'ANADER estime que « *sa collaboration avec ARC n'est pas formelle* », « *non spécifique* » et qu'elle « *n'en tire pas profit.* » Elle a accepté de participer aux activités du programme sur insistance du point focal de la Direction des Assurances, dont le point focal assure le Secrétariat du GTT. Cette entrée par ailleurs tardive a été actée suite au manque de disponibilité des données nécessaires au paramétrage, comme l'a affirmé un membre du GTT : « *Il y avait une indisponibilité des données au niveau de l'indice de sécheresse qui nous a un peu freiné. Il fallait avoir des données sur la culture de référence qui avait été choisie.* »

96. Selon un informateur clé , pour « *pérenniser la production des données agricoles avec son application ANADER STAT* », l'ANADER doit facturer la mise à disposition des données aux structures qui les sollicitent. Cette facturation ayant pour but, selon l'Agence, de lui permettre

d'adapter sa réponse en fournitures de statistiques agricoles aux spécificités de la demande formulée. Mais, dans le cas du programme ARC, « *la négociation ambiguë* » n'a pas permis à l'ANADER d'adapter ses prestations aux spécificités du programme. Et, comme l'a souligné un représentant de l'Agence, « *si nous formalisons clairement notre collaboration, nous ne nous contenterions plus d'adapter l'existant aux besoins de l'ARC, nous allons réaliser une activité spécifique selon les besoins et les critères de ARC* ».

97. La collaboration entre le GTT basé à Abidjan et les Directions Régionales impliquées dans la mise en œuvre au niveau locales était assez limitée. La quasi-majorité des informateurs clef du niveau local sont unanimes sur le fait qu'ils ou elles « *n'ont pas participé au niveau de la planification des activités du programme* » alors que leur participation à ces travaux aurait eu l'avantage de permettre au programme de mieux prendre en compte les spécificités locales tel que le personnel nécessaire pour effectuer l'enregistrement. De même, aucune réunion de coordination n'a été élargie aux équipes locales comme signalé par les informateurs clés interviewés au niveau local. Enfin plusieurs informateurs clés ont déclaré regretter qu'aucune réunion de fin de projet n'ait été mise en place afin d'échanger sur les bonnes pratiques.
98. Par ailleurs, les parties prenantes locales d'exécution sont principalement constituées des Directions Régionales du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) qui avait jusqu'en juillet 2018 la tutelle du projet PFSP. Il faut signaler que le MEPS assure le lead des équipes locales de mise en œuvre du programme ARC, du fait de leur « *expérience avec le projet filets sociaux* ». Cependant ce ministère ne figure pas dans la liste des membres du GTT. Une collaboration entre ces DR du MEPS et celles des Ministère en charge de la solidarité et de la femme a été constatée dans une seule des trois régions visitées au cours de l'évaluation, notamment le Hambol.

## **7. Leçons pour les audits futurs**

99. Mettre à disposition un dossier centralisé avec les documents-clés relatifs au projet et à sa mise en œuvre ainsi qu'une liste des points de contacts à jour.
100. La coordination avec les équipes du MEPS sur place pour sensibiliser les localités lors du passage de l'équipe d'enquêteur a grandement facilité la collecte de données et des per-diems spécifiques pour les agents du ministère devraient figurer dans le budget opérationnel de terrain.

## **8. Recommandations**

### **8.1 Principaux enseignements**

101. Le choix d'un transfert monétaire unique au travers un système de paiement mobile s'avère pertinent en Côte d'Ivoire du fait du savoir-faire déjà existant dans certains ministères et de la très bonne couverture mobile. Cependant, la mise en place d'un processus de ciblage transparent et efficace demande un fort degré de coordination entre les ministères et les régions en charge du projet. A ce titre, les rôles et responsabilités gagneraient à être clarifiés afin d'améliorer les délais de mis en œuvre.
102. Les phases de validation communautaires et d'enregistrements ont été retardés du fait du COVID-19 mais se sont adaptés à la nouvelle situation par le déplacement des équipes dans les différentes localités. Il semble cependant important d'allouer le bon niveau de ressources à une bonne coordination de ces étapes afin de garantir un haut niveau d'efficacité. Les retours des direction régionales indiquent que les ressources allouées aux phases d'enregistrement ont été

sous-estimés lors de ce paiement ce qui pourrait poser des problèmes encore plus critiques dans une mise à l'échelle du programme.

103. La validation des listes de bénéficiaires et la finalisation de l'enregistrement a eu lieu en juin 2020 et ce n'est qu'en octobre 2020 que les bénéficiaires ont pu recevoir le paiement soit 4 mois après. La coordination entre les différents ministères et le prestataire Orange doit absolument s'améliorer afin de pouvoir déclencher un paiement plus rapide indépendamment des évolutions politiques.
104. Malgré une satisfaction élevée vis-à-vis des transferts, l'arrivée des fonds un an après l'épisode de sécheresse remet en cause la logique même du programme qui vise à fournir une assistance rapide aux populations pour limiter les stratégies d'adaptations négatives des ménages les plus vulnérables. L'utilisation des fonds dépend grandement du moment où ils sont reçus et dans le présent projet ils ont grandement servi à payer les frais de scolarités des enfants.

## **8.2 Recommandations sur le design du projet :**

105. Le GTT devrait travailler à l'amélioration du ciblage des bénéficiaires : (i) veiller à fixer un seuil relatif à l'ancienneté des données disponibles pour évaluer la vulnérabilité. Pour les localités où les données disponibles ont plus de trois ans une option alternative devrait être identifiée, soit sélectionner une autre localité avec des données plus récentes soit procéder à une évaluation de la vulnérabilité via des enquêtes ; (ii) privilégier une validation communautaire plus participative et non uniquement restreinte au comité villageois afin d'améliorer l'acceptabilité et d'éviter de créer des tensions au niveau communautaire .
106. Le GTT devrait renforcer l'intégration de la dimension genre dans le programme ARC en veillant à assurer une intégration transversale du genre dans le projet, notamment aux phases de : (i) évaluation des besoins ; (ii) élaboration de la réponse qui devrait inclure des résultats sensibles au genre et intersectionnelles assortis d'indicateurs sexospécifiques à renseigner obligatoirement ; (iii) ciblage des bénéficiaires en fixant un quota minimum de ménages dirigés par des femmes à retenir ; et (iv) suivi post-paiement.
107. Le GTT devrait travailler au renforcement de la participation de l'ensemble des parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre du programme via : (i) une meilleure définition du calendrier des rencontres du GTT et du rôle et responsabilité de chacun ; (ii) l'instauration de réunions de coordination du GTT élargies aux directions régionales ; (iii) une implication des directions régionales dans les discussions de dimensionnement et de planification des interventions pour mieux tenir compte des différents contextes locaux; (iv) l'instauration de primes d'incitation pour le personnel mobilisé ;
108. ARC devrait établir des partenariats formels avec les structures productrices de statistiques agricoles, notamment l'ANADER, pour faciliter la disponibilité des données factuelles nécessaires au paramétrage, à la mise à jour et au ciblage des localités bénéficiaires ;

## **8.3 Recommandations sur la mise en œuvre**

109. Le GTT devrait travailler à diversifier le contrat prestataires à d'autres services de transfert de fonds par téléphone mobile (« Mobile Money ») afin d'éviter l'acquisition de nouveaux numéros pour les personnes n'utilisant pas orange qui ne se serviront plus de la carte SIM après le projet. Cela permettrait aussi d'étendre la couverture réseau.
110. Le GTT devrait travailler à l'amélioration du processus de sensibilisation et d'information des populations sur le programme ARC \* . Des procédures spécifiques pour la communication ainsi que des notes d'orientations vis-à-vis du processus de ciblage et de ces différentes étapes

pourraient être élaborées et partagées avec les directions régionales afin de formuler des directives claires qui puissent être systématisées. Par exemple lors des communications sur le programme il pourrait être pertinent d'expliquer les droits de bénéficiaires et de communiquer sur l'impossibilité des prestataires orange money de charger des frais supplémentaires sur la réception du transfert.

111. ARC devrait travailler au renforcement des capacités techniques et matérielles des membres du GTT sur ARC View . Des sessions de formations supplémentaires pourraient être organisées pour renforcer les capacités sur le logiciel ARCVIEW. De plus un ordinateur d'une puissance suffisante pour faire tourner le modèle pourrait être mise à disposition.
112. ARC devrait veiller au bon déroulement du calendrier des rencontres de coordination du programme et du GTT.

#### **8.4 Recommandations sur le suivi évaluation**

113. Le GTT devrait travailler sur un plan interne de suivi évaluation. Ce plan de suivi évaluation devrait inclure comment l'information remonte des différents ministères et du niveau local vers la coordination centrale. Il devrait aussi inclure qui est en charge d'agrèger les informations et les données pour les différents types de rapport avec quels moyens et niveau de compétence technique nécessaire.
114. Le GTT devrait partager les détails du calcul de la vulnérabilité. Cela implique plus précisément l'utilisation du PMT et de ses coefficients associés.
115. Le GTT devrait travailler à l'élaboration d'un mécanisme de plainte formel. Une possibilité serait de sous-traiter la gestion des plaintes au travers un numéro dédié géré par Orange.
116. Le GTT devrait organiser une réunion de fin de programme afin de collecter les apprentissages et de favoriser l'échange de bonnes pratiques.
117. ARC devrait mieux suivre les niveaux de dépenses afin de travailler sur une extrapolation de la structure de coûts qui pourrait donner des informations importantes sur l'implication de la mise à l'échelle.
118. ARC devrait travailler à une meilleure appropriation par le GTT des procédures ARC et canevas à utiliser. L'utilisation de canevas pour les rapports mensuels et le rapport final pourrait améliorer le niveau de redevabilité et le suivi du programme.

## **9. ANNEXE**

### **9.1 Outils de collecte de données – Qualitatives Focus Groups (Guide de focus groups)**

Ce guide de focus est élaboré dans le cadre de l'évaluation du processus de Paiement ARC 2020 en Côte d'Ivoire. Il cible principalement les populations bénéficiaires du paiement ARC en Côte d'Ivoire. Il est organisé autour de trois (03) principales questions.

#### **1. Informations générales relatives à l'initiative ?**

- Comment avez-vous été informé de l'initiative de transfert de fonds dont vous avez bénéficié ? Pourquoi, selon vous, avez-vous bénéficié de cette initiative ? Pensez-vous que vous avez été sélectionnés sur la base de critères ? Si oui, lesquelles ?
- Pensez-vous que vous avez été bien informés sur le projet, dans ses objectifs, critères de sélection et conditions de participation ? Avez-vous une parfaite connaissance des procédures de prise en charge de l'ARC dans le cadre de ce projet ? Si non, quels sont les points faibles de cette sensibilisation ? Si oui, quels sont facteurs qui ont facilité cette bonne connaissance des critères de sélection et des procédures de pilotage du projet ?
- Comment fonctionne cette initiative ? Avez-vous besoin de prendre des dispositions particulières pour être bénéficiaire (disposer d'un compte bancaire ? d'un compte orange money ? d'un téléphone ? etc.) ?
- Connaissez-vous les structures impliquées ? Si oui, lesquelles ?

#### **2. Informations spécifiques sur les mécanismes de transferts de fonds de l'initiative ARC ?**

- Connaissez-vous les types d'assistance offerts par cette initiative ? Pouvez-vous les citer ?
- De quels types d'assistance avez-vous bénéficié dans le cadre du transfert de fonds (Transfert vers un bon d'achat mobile, transfert vers une carte prépayée, vers un compte bancaire, etc.) ?
- Est-ce que les informations communiquées ont été celles que vous avez expérimentées ?
- Savez-vous comment a été décidé qui reçoit le transfert de fonds ? et le montant à recevoir ? La communauté a-t-elle été associée aux décisions de sélection des bénéficiaires ? Comment ?
- Avez-vous été informé-e-s de la manière dont vous recevrez les fonds ? Avez-vous été consulté-e-s sur la manière de remise de fonds ?
- Êtes-vous satisfait-e-s de la manière dont vous avez reçu les fonds ? Si non, comment auriez-vous aimé recevoir vos fonds ?
- Le montant que vous avez reçu vous a-t-il été bénéfique ? Si oui, Comment ? Si non, pourquoi ?
- Globalement, êtes-vous satisfait des montants que vous avez reçu (Pas du tout, pas beaucoup, en grande partie, totalement, ne sais pas) ? Pouvez-vous nous expliquer les raisons de votre degré de satisfaction ou insatisfaction ?

- Avez-vous rencontré des difficultés dans votre participation à ces mécanismes de transfert de fonds ? Comment pouvez-vous classer le degré de facilité de la participation à cette initiative ? \*

	Sensibilisation	Inscription	Vérifier la réception d'un transfert	Encaisser les fonds du transfert	Dépenser les fonds reçus
Facile					
Pas facile					

- Avez-vous pu signaler à l'équipe du programme vos difficultés/plaintes ? Comment ? Était-il facile de vous plaindre lorsque vous n'étiez pas satisfait ou que vous pensiez être lésés ? Avez-vous reçu des réponses à votre plainte ? Les réponses étaient-elles systématiques aux plaintes et/ou apportées dans de meilleurs délais ?
- Le ciblage des bénéficiaires et/ou les montants alloués ont-ils été sources de tensions/conflits au sein de la communauté ? Pourquoi ?

### 3. Bénéfices tirés de cette initiative ARC et dimension sécuritaire de l'initiative

- Avez-vous eu des expériences antérieures d'initiatives de transfert de fonds ? Lesquelles ?
- Que pensez-vous de cette initiative ARC comparativement à vos expériences antérieures de participation aux initiatives de transferts de fonds ?
- Est-ce que vous avez investi dans l'objet de votre sollicitation initiale ? Si non, qu'avez-vous fait des appuis apportés ?
- Avez-vous été informé-e-s de la participation de votre conjoint ? a-t-il donné son aval pour votre participation au projet ? (pour les femmes et les hommes)
- Avez-vous totalement mis en œuvre vos activités ? si non, pourquoi ?
- Pensez-vous que la période de l'appui était suffisante ? pour quelles raisons ?
- Quelles recommandations pouvez-vous faire pour une amélioration des initiatives à l'image de celle de AR ?

## 9.2 Outils de collecte de données – Qualitatives Informateurs clés (Guide d'entretien semi-structuré)

Ce guide d'entretien est élaboré dans le cadre de l'évaluation du processus de Paiement ARC 2020 en Côte d'Ivoire. Il cible principalement les membres du groupe de travail relatif à la mise en œuvre du programme ARC en Côte d'Ivoire, des points focaux du projet locales et des membres de l'équipe ARC et du PAM. Il est organisé autour de huit (08) principales questions.

### 1. Informations relatives au plan d'exécution final approuvé ?

- Quel a été le rôle de votre structure/organisation dans la mise en œuvre du PDMO ?
- Quelles étaient les principales activités envisagées ?
- Quelles ont été les principales activités réalisées à ce jour ?
- Les besoins spécifiques des hommes et des femmes ont-ils été pris en compte ? ont-ils été consultés au préalable ?
- Quel est son lien avec le projet filet sociaux ?

## **2. Quand et où les activités du plan définitif de réalisation ont-elles eu lieu ?**

- Période de réalisation des activités ? Était-elle conforme aux prévisions ? Si non, pourquoi selon vous ? Quelles conséquences cette non-conformité de la période de réalisation avec la période prévisionnelle ? sur le coût du programme ? le ciblage des bénéficiaires ? la résolution des problèmes ciblés ?
- Pensez-vous que la période de l'appui était suffisante ? Pour quelles raisons ?
- La période de réalisation a-t-elle tenu compte des activités des spécifiques des hommes et des femmes, membres des bénéficiaires ? Pourquoi, selon vous ?
- Quels sont les critères de sélection de ces zones de mise en œuvre ?

## **3. Vers qui les activités du plan définitif de réalisation ont-elles été dirigées ?**

- Quelles sont les bénéficiaires définitifs touchés ? Existe-t-il une différence entre les bénéficiaires initialement ciblés et ceux touchés ? Pourquoi ? Quelle est la représentativité hommes-femmes au sein de ces bénéficiaires définitifs ?
- La communauté a-t-elle pris aux décisions de ciblage des bénéficiaires ? Comment ?
- Quels critères ont guidé la sélection ? Quels sont les moyens de communication utilisés pour l'information des bénéficiaires ? Étaient-ils conformes aux prévisions ? Pourquoi ? Selon vous les bénéficiaires ont-ils compris les critères de sélection ? Quelles sont les raisons qui soutiennent votre affirmation ?
- Ces critères de sélection ont-ils évolués par rapport à ceux définis au début des activités ? Pourquoi et comment ?
- La représentativité hommes-femmes était-elle un des critères de sélection ? Pourquoi ?

## **4. Quels sont les obstacles/facteurs favorables à la planification et à la mise en œuvre des activités de paiements ?**

- Quels sont les obstacles rencontrés dans la planification des activités, notamment les planifications d'urgence ? Quels ont été les effets de ces obstacles sur le processus de planification ? Votre structure/organisation a-t-elle pris pleinement part au processus de planification ? Pourquoi ?
- Quels sont les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des activités ? Quels ont été les effets de ces obstacles sur la mise en œuvre des activités ? La Covid figure-t-elle au nombre des obstacles rencontrés ? Orange a-t-elle facilement eu accès aux bénéficiaires ? Pourquoi ? Votre structure/organisation a-t-elle pris pleinement part au processus de mise en œuvre ? Pourquoi ?
- Quels ont été les moyens mis en œuvre pour palier/atténuer ces obstacles ?
- Quelles leçons avez-vous tirées de cette expérience ? Que vous inspire ces leçons ?
- De même, quels sont les facteurs qui ont facilité la réalisation des activités de ce programme ?

## **5. Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités financées par d'autres programmes de secours à travers le pays a-t-elle été bien coordonnée avec l'initiative du paiement ARC ?**

- Quelles ont été les procédures adoptées par ces programmes ?
- Qu'est ce qui a marqué la différence avec les programmes existants ?
- Quel a été l'impact des activités de ces programmes sur actions nationales ?

## **6. Les procédures d'exploitation des normes ARC ont-elles été suivies pendant la mise en œuvre, si non, pourquoi ? (Pour personnel ARC)**

## **7. Comment les objectifs et les principes d'intégration de genre ont-ils été inclus dans les interventions ?**

- Les interventions du PDMO ont-elles pris en compte la dimension genre au regard de la politique d'égalité de sexes poursuivie par le pays en matière de genre ?
- Les indicateurs sociaux spécifiques ont-ils été définis à partir d'une analyse genre ?

### 8. Quelles sont vos impressions du programme ARC en Côte d'Ivoire ?

- Selon les dates de rencontres du groupe de travail étaient-elles claires ? Les réunions du Groupes se sont-elles tenues aux dates indiquées ? Si non, pourquoi ?
- Les comptes rendus de réunion et les rapports d'études liés à l'initiative ARC sont-ils disponibles ? accessibles à tous les membres du groupe de travail ?
- Quelles sont recommandations pour l'amélioration de la coordination de l'initiative ARC ?

## 9.3 Outil de collecte de données – Quantitatives

### Identification du ménage

N°	Questions	Modalités	Codes	Sauts
ID 01	Région	1. Hambol 2. IFFOU 3. Marahoué	_	
ID 02	Département		_ _	
ID 03	Préfecture		_ _	
ID 04	localité		_ _	
ID 05	Numéro de Ménage		_ _  _ _	
ID 06	Nom et Code de l'enquêteur		_ _	
ID 07	Date de l'interview		_ _   _ _   /  _ _   _ _   /  _ _   _ _   _ _	

### Évaluation de l'éligibilité

N°	Questions	Modalités	Codes	Sauts
EVA 01	Quelle est votre activité principale ? (Source de revenu principale du ménage)	1. Agriculture 2. Non agriculture	_ _	
EVA 02	Quel type de culture pratiquez-vous ?	1. Vivrière 2. De rente	_ _	
EVA 03	À combien estimez-vous votre revenu provenant de l'agriculture en 2018 ?			

<b>EVA 04</b>	À combien estimez-vous votre revenu provenant de l'agriculture en 2019 ?			
<b>EVA 05</b>	Comment jugez-vous l'impact de la sécheresse juin à septembre 2019 sur vos revenus ?	1. Négatif 2. Positif	__	
<b>EVA 06</b>	Qu'avez-vous fait pour atténuer les effets de la sécheresse sur vos revenus			
<b>EVA 07</b>	Est-ce que tous les enfants de 6 à 16 ans fréquentaient l'école cette année scolaire ?	1. Il n'y a pas d'enfants de 6 à 16 2. Tous les enfants de 6 à 16 ont fréquenté l'école cette année 3. Au moins un enfant de 6 à 16 n'a pas fréquenté l'école cette année	__	
<b>EVA 08</b>	Quel est le mode d'approvisionnement en eau ?	1. Eau de robinet dans le logement 2. Eau de robinet dans la cour 3. Eau de robinet à l'extérieur 4. Puits dans la cour 5. Puits public 6. Pompe villageoise 7. Eau de surface (marigot, rivière, etc) ou autre	__	
<b>EVA 09</b>	Quel type de toilette utilisez-vous ?	1. W-C à l'intérieur 2. W-C à l'extérieur 3. Latrines dans la cour 4. Latrines hors de la cour 5. Dans la nature (pas de toilette) ou autre		
<b>EVA 10</b>	Où prenez-vous votre douche ?	1. Dehors 2. Douche rudimentaire 3. Salle de bain 4. Autre		
<b>EVA 11</b>	Le ménage a-t-il possédé un vélomoteur, une voiture, ou une camionnette en bon état de fonctionnement au cours des 3 derniers mois ?	1. Le ménage possède une voiture ou une camionnette 2. Le ménage possède un vélomoteur et ne possède pas de voiture ou de camionnette 3. Aucun		
<b>EVA 12</b>	Le ménage a-t-il possédé un ventilateur en bon état de	1. Oui 2. Non		

	fonctionnement au cours des 3 derniers mois ?			
EVA 13	Le ménage a-t-il possédé un lit en bon état de fonctionnement au cours des 3 derniers mois ?	1. Oui 2. Non		

## Notification d'éligibilité

N°	Questions	Modalités	Codes	Sauts
NOT 01	Par quel moyen avez-vous été contacté pour le projet ?	1. téléphone 2. radio 3. griot 4. autre à préciser	__	
NOT 02	Qui vous a contacté ?	1. chef du village 2. préfet/sous-préfet 3. Direction régionale 4. Autre (à préciser)	__	
NOT 03	Quel est le message qui vous été transmis ?			
NOT 04	Quand avez-vous été notifié que vous allez bénéficier d'un transfert ?	Jour/mois/année  _ _ _ / _ _ _ / _ _ _ _ _ _		

## Instruction

N°	Questions	Modalités	Codes	Sauts
INS 01	qui vous a identifié ?	1. Agent d'orange 2. Agent de la direction régionale 3. Agent de la sous-préfecture 4. Autre à préciser	__	
INS 02	Après combien de temps avez-vous été contacté pour l'identification ? (En semaine)			
INS 03	Qui vous a accompagné pour faire l'identification ?	1. Membre du ménage 2. Membre à l'extérieur du ménage 3. Autre à préciser	__	

INS 04	L'identification a-t-elle eu lieu dans votre localité ?	1. Oui 2. Non	__	
INS 05	Avez-vous reçu le numéro du compte mobile money le même jour?	1. Oui 2. Non	__	
INS 06	Si non, après combien de temps vous avez reçu votre numéro ?			
INS 07	avez-vous reçu votre code secret en même temps ?	1. Oui 2. Non	__	
INS 08	avez-vous partagé avec quelqu'un votre code secret ?	1. Oui 2. Non	__	
INS 09	Avez-vous activé la puce qui vous a été donnée ?	1. Oui 2. Non	__	
INS 10	Si non pour quoi ?			
INS 11	L'agent vous a-t- il donné des instructions sur l'utilisation du compte ?	1. Oui 2. Non	__	
INS 12	Savez-vous comment consulter le solde de votre compte ? Pouvez-vous me montrer ?	1. Oui 2. Non	__	

## Retrait

N°	Questions	Modalités	Codes	Sauts
RET 01	Avez-vous été informé de la disponibilité de l'argent sur le compte ?	1. Oui 2. Non	__	
RET 02	Comment avez-vous été informé ?	1. SMS 2. Appel 3. Autres à préciser	__	
RET 03	Qui vous a accompagné pour le retrait ?	1. Frère/fils 2. Connaissance 3. Autres	__	
RET 04	Vous avez pu retirer l'argent ?	1. Oui 2. Non	__	
RET 05	Ou avez retiré l'argent, à combien de kilomètre de votre domicile ?			
RET 06	Avez-vous payé le transport pour aller faire le retrait ?	1. Oui 2. Non	__	
RET 07	Si oui, combien vous a couté le transport (aller -retour)?			
RET 08	Combien avez-vous reçu sur votre compte mobile money ?			
RET 09	Combien avez-vous retiré du compte ?			
RET 10	Avez-vous eu des difficultés lors le retrait ?	1. Oui 2. Non	__	
RET 11	Avez-vous été assisté pour résoudre ces difficultés ?	1. Oui 2. Non	__	

RET 12	Qui vous a assisté pour résoudre ces difficultés ?	1. Préfecture 2. DR 3. autres	__	
RET 13	Ces difficultés ont-elles été résolues ?	1. Oui 2. Non	__	
RET 14	Avez connaissance d'un processus de plainte ou recours ?	1. Oui 2. Non	__	
RET 15	Si oui, décrire le mécanisme			

## Dépenses

N°	Questions	Modalités	Codes	Sauts
DEP 01	Comment avez-vous dépensé cet argent ?			
DEP 02	Quel a été le plus gros poste de dépenses pour cette aide ?	1. Nourriture 2. Scolarité 3. Factures 4. autres	__	
DEP 03	Qui dans le ménage a décidé quoi acheter ?	1. chef de ménage 2. époux/épouse 3. père 4. frères/sœur 5. autres à préciser	__	
DEP 04	L'argent reçu a-t-il permis de couvrir les besoins de votre ménage ?	1. Oui 2. Non	__	

## Conclusion

N°	Questions	Modalités	Codes	Sauts
CON 01	Pensez-vous que la sélection des bénéficiaires était juste ?	1. Oui 2. Non	__	
CON 02	Pourquoi ?			
CON 03	À un moment donné, vous êtes-vous senti en danger en raison de votre participation au programme ?	1. Oui 2. Non	__	
CON 04	Si oui, explique pourquoi.			
CON 05	Le programme a-t-il causé des conflits dans la communauté ?	1. Oui 2. Non	__	
CON 06	Le programme a-t-il causé des conflits dans votre foyer ?	1. Oui 2. Non	__	
CON 07	Quelle partie du programme était la plus simple ?		__	
CON 08	Quelle partie du programme a été difficile à comprendre ?			

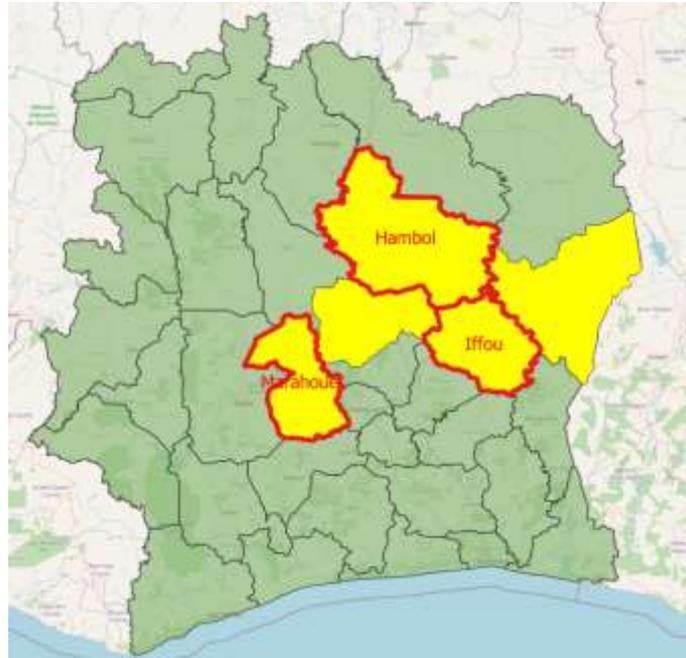
<b>CON 09</b>	Sur une échelle de 1 à 5, dans quelle mesure avez-vous aimé ou non le transfert d'argent par mobile money. :	1. Très satisfait 2. Satisfait 3. Passable 4. Insatisfait 5. Très insatisfait	__	
<b>CON 10</b>	Quelles suggestions avez-vous pour améliorer le programme ?			
<b>CON11</b>	CON 10. Quelle est votre préférence entre le transfert de fonds et les autres types d'assistance			

**Merci pour votre disponibilité**

## 9.4 Echantillonnage

Les régions prioritaires pour le travail sur le terrain étaient les régions de Hambol, Iffou et Marahoué qui ont été les plus touchées par la sécheresse et concentrent 67 % des personnes touchées

Figure 10: Carte des régions sélectionnées dans la collecte de données<sup>30</sup> :



### Méthode d'échantillonnage

119. Dans un premier temps la taille de l'échantillon a été déterminé par un calcul de puissance et des considérations budgétaires. En effet le calcul de puissance<sup>31</sup> indique pour un intervalle de confiance de 90% et une marge d'erreur de 5% que 262 enquêtes sont nécessaires. L'échantillon actuel étant légèrement plus élevé l'hypothèse de l'échantillon statistiquement significatif est validée.
120. L'équipe d'évaluation a choisi une méthode d'échantillonnage par grappe en trois étapes. Dans un premier temps, 3 sous-préfectures ont été choisies aléatoirement par région afin de limiter la dispersion géographique et les frais de transport potentiellement élevés associés.

Figure 11: Carte des sous-préfectures sélectionnées par régions

<sup>30</sup> Carte créée par l'équipe d'évaluation

<sup>31</sup>

$$n \geq \frac{\alpha * N}{N + \alpha - 1} \text{ avec } \alpha = \left(\frac{Z}{\varepsilon}\right)^2 * p * (1 - p) \text{ (E. 1)}$$

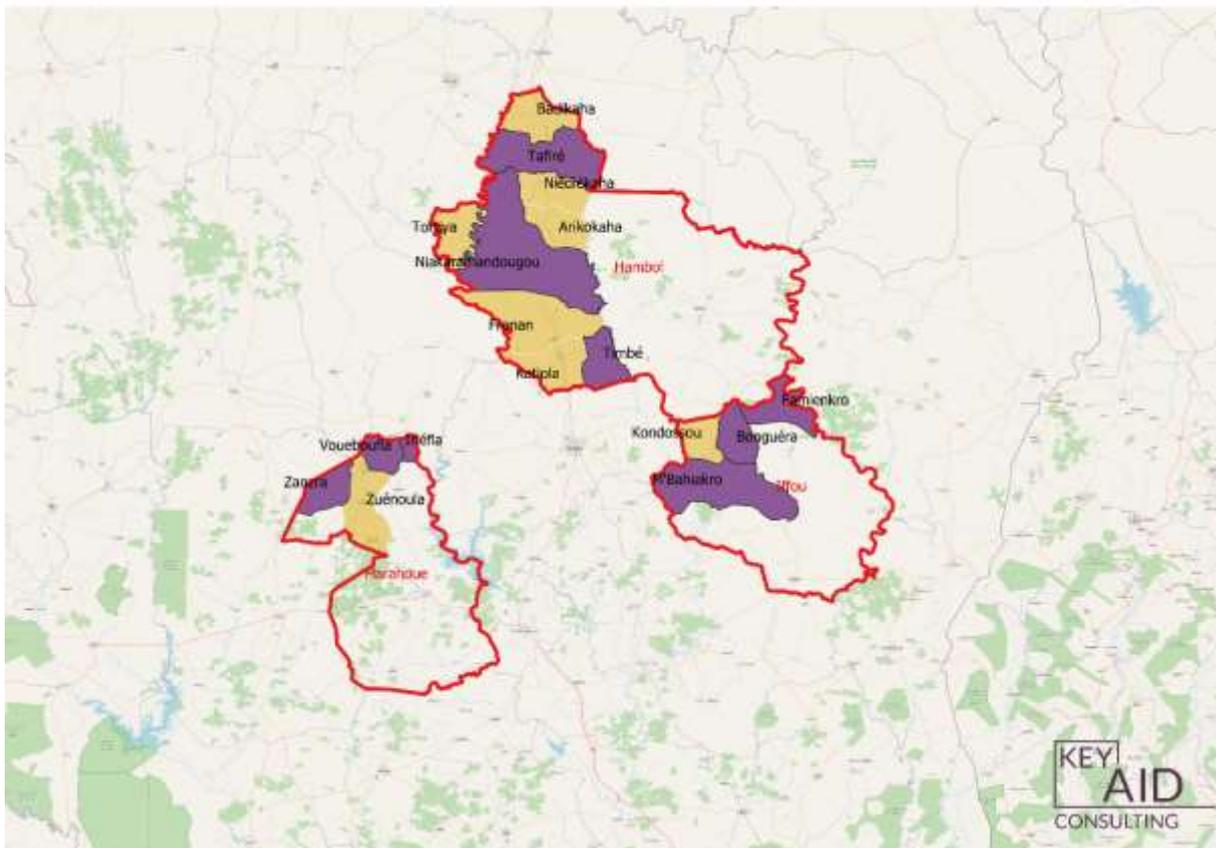
n : Taille de l'échantillon

N : Taille de la population cible

$\varepsilon$  : Marge d'erreur

p : Proportion de la population ayant les caractéristiques étudiées.

Z : z score avec un intervalle de confiance de 90%



121. Dans un second temps, au sein de ces 3 sous-préfectures par région, l'équipe d'évaluation a sélectionné 7 localités aléatoirement. Une condition de l'échantillonnage consiste à avoir des localités avec plus de 25 bénéficiaires afin d'éviter des problèmes de non-saturation. Enfin, l'équipe a, dans chaque localité, sélectionné aléatoirement une liste principale de 15 personnes pour effectuer les enquêtes. Du fait des problèmes classiques de bénéficiaires absents ou en voyage et pour éviter un biais de sélection l'équipe d'évaluation a intégré une liste d'attente de 10 personnes tirées aussi aléatoirement qui remplaceront les répondants absents. Cela fait donc un total de 315 bénéficiaires à enquêter dans 3 régions, 9 sous-préfectures et 21 localités.
122. Neuf enquêteurs seront directement embauchés par Lydie Loukou pour soutenir la collecte de données primaires en Côte d'Ivoire. Ils suivront deux jours de formation incluant un test pilote. A un rythme d'environ 5 ménages à enquêter / jour / enquêteur, l'objectif de collecte de données sera atteint en 7 jours. La phase de terrain inclut aussi deux jours de voyage et un jour de campagne de sensibilisation.
123. L'équipe d'évaluation a prévu un sondage rapide (env. 20 min max, annexe 9.1). Les données seront collectées à l'aide des techniques de collecte de données mobiles et du logiciel ODK relié à un serveur sécurisé basé en France. À cet effet, la collecte se fera sur les tablettes. Cette méthode permettra d'une part d'avoir un gain de temps quant à la disposition des bases de données juste après la collecte. Aussi cette collecte permettra de vérifier la qualité des données collectées en temps réel en ligne grâce à un script élaboré via stata identifiant les erreurs de plus régulières des enquêteurs

## 9.5 Détails de la collecte de données

### Enquête qualitative :

#### Facteurs bloquants :

- Couverture du réseau téléphoniques des certaines localités (notamment dans le Iffou) ;

#### Facteurs facilitants :

- Disponibilité des DR ;
- Appui d'agent de la DR dans la mise en contact avec les bénéficiaires ;
- Grand intérêt des bénéficiaires à recevoir l'équipe d'évaluation qualitative ;

### Nombre de focus groupes réalisés

Localisation	Prévisions (Nombre de focus groups à réaliser)	Réalisations (Nombre de focus groups réalisés)	Gap au 24 février 2021 (Nombre de focus groups non réalisés ou réalisés en surplus)
HAMBOL	6	6	0
IFFOU	8	12	4
MARAHOUÉ	8	14	6
ENSEMBLE	22	32	10

### Enquête quantitative :

#### Facteurs facilitants:

- Bonne collaboration des autorités
- Mise à disposition d'un agent de la DR pour introduire les équipes

100 % de la cible atteinte

17% absent

RÉGIONS	LOCALITÉS	Nb de bénéf enquêtés	Nb bénéf absent de la liste principale	% absent liste principale
<b>Hambol</b>	Badiokaha	15	2	13%
	Kouroukouna_gare	15	2	13%
	Nangoniekaha	15	1	7%

	Niangbo	15	2	13%
	Petonkaha	15	1	7%
	Sucaf_ci_village_3	15	0	0%
	Toumboho	15	4	27%
	<b>Total région</b>	<b>105</b>	<b>12</b>	<b>11%</b>
<b>Iffou</b>	Aoussi_dossankro	15	7	47%
	Attokro	15	5	33%
	Dabokria	15	0	0%
	Kondrobo	15	4	27%
	Kongoti	15	1	7%
	Kossandougou	15	1	7%
	M_bahia_yaokro	15	3	20%
	<b>Total région</b>	<b>105</b>	<b>21</b>	<b>20%</b>
<b>Marahoue</b>	Balogui	15	1	7%
	Douenefla	15	2	13%
	Gouetifla	15	2	13%
	Gounga	15	7	47%
	Kouyafla	15	1	7%
	Pouezra	15	1	7%
	Trabimenefla	15	5	33%
	<b>Total région</b>	<b>105</b>	<b>19</b>	<b>18%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>315</b>	<b>52</b>	<b>17%</b>	

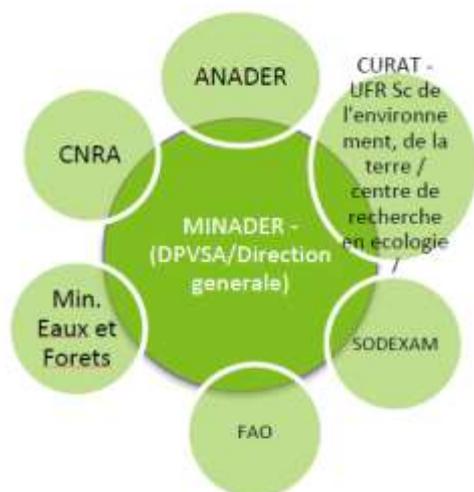
## 9.6 Composition des GTT en CIV

### Groupe du GTT Sécheresse – Côte d’Ivoire

#### Sous-groupe pluviométrie



## Sous-groupe Indice de Sécheresse



## Sous-groupe Vulnérabilité



## Sous-groupe Contingence/Plannification Opérationnelle



**Sous-groupe Transfert de Risque**

